

RAPPORT DE SITUATION SUR LES FINANCEMENTS 2020

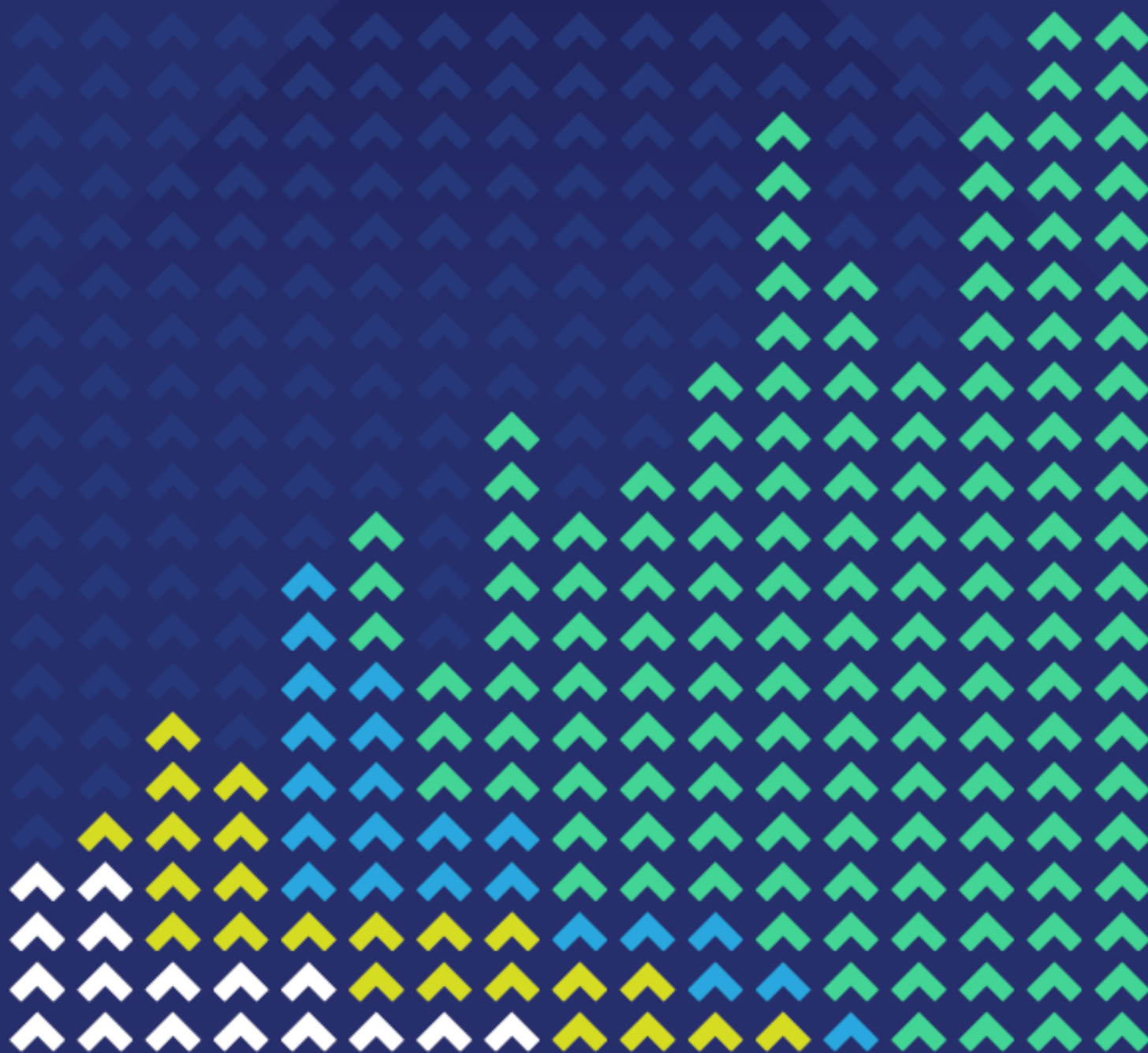


TABLE DES MATIERES

Liste des tableaux	2
Liste des graphiques	2
Remerciements	3
1 Introduction	4
2 Observations clés	6
3 Présentation du portefeuille d'ESPIG	9
3.1 Description du portefeuille d'ESPIG.....	9
3.2 Répartition par région	12
3.3 Répartition par revenu et par fragilité	13
3.4 Répartition par agent partenaire	14
4. Performance des ESPIG	16
4.1 Analyse des décaissements et de la mise en oeuvre.....	16
4.2 Impact de la COVID-19 sur la mise en oeuvre des ESPIG.....	21
4.2.1 L'ampleur de l'impact de la COVID-19 sur la mise en œuvre et le décaissement des ESPIG.....	21
4.2.2 Mise en œuvre et activités particulièrement impactées par la COVID-19	22
5. Financement accéléré COVID-19	24
5.1 Aperçu de la riposte à la pandémie de COVID-19 du GPE	24
5.2 Portefeuille du financement accéléré COVID-19	24
5.3 Allocations thématiques du financement accéléré COVID-19.....	26
5.4 Des procédures de financement simplifiées pour une réponse plus rapide	30
5.4.1 Facteurs influençant la durée entre la présentation de la requête et son approbation	30
5.4.2 Mécanismes ayant permis une approbation rapide	32
5.4.3 Faciliter la rapidité du décaissement.....	33
5.5 Suivi et évaluation	33
6 Financements clôturés	35
7 L'éducation à voix haute et le partage de connaissances et d'innovations	37
7.1 L'éducation à voix haute	37
7.2 Partage de connaissances et d'innovations du GPE.....	39
8. Analyse des coûts administratifs	43

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Portefeuille d'ESPIG, Exercices 2017 à 2020	10
Tableau 2. Portefeuille des ESPIG selon les régions, au 30 juin 2020	12
Tableau 3. Liste des ESPIG en cours par niveau de décaissement et de mise en œuvre, à la fin de l'exercice 2020	18
Tableau 4. Financements en retard par agent partenaire, Exercice 2020	19
Tableau 5. Notation des décaissements cumulés des financements en retard avant la COVID-19	20
Tableau 6. Retard moyen de décaissement au 31 mars et 30 juin 2020	22
Tableau 7. Portefeuille des financements accélérés COVID-19, au 31 juillet 2020	25
Tableau 8. Nombre et montant des financements par agent partenaire pour les FA COVID-19 et les ESPIG au 30 juin 2020	26
Tableau 9. Volume des requêtes par quinzaine et nombre moyen de jours entre la présentation et l'approbation	32
Tableau 10. Utilisation du Fonds KIX, au 30 juin 2020	40
Tableau 11. Pôles régionaux du KIX	41
Tableau 12. Description des types de coûts administratifs liés aux financements	43
Tableau 13. Frais de l'agent partenaire/de supervision, frais directs de gestion et coûts administratifs, par statut du pays (PFC ou non-PFC)	45
Tableau 14. Frais de l'agent partenaire/de supervision, frais directs de gestion et coûts administratifs, par volume de financement	45
au 1 : Portefeuille d'ESPIG, Exercices 2017 à 2020	10
Tableau 2 : Portefeuille des ESPIG selon les régions, au 30 juin 2020	12

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1. Montant des financements approuvés au titre des ESPIG, Exercices 2018 à 2020	11
Graphique 2. Répartition du nombre d'ESPIG réguliers approuvés par montant de financement, Exercices 2018 à 2020*	11
Graphique 3. Montant total des ESPIG en cours, clôturés et en attente par catégories de revenu, Exercices 2018 à 2020	13
Graphique 4. Montant total des ESPIG en cours, clôturés et en attente par PFC	13
Graphique 5. Nombre d'ESPIG gérés par agent partenaire, Exercices 2018 à 2020	14
Graphique 6. Montant des ESPIG gérés par agent partenaire, Exercices 2018 à 2020	15
Graphique 7. Niveau de mise en œuvre et de décaissement des ESPIG, Exercices 2016 à 2020	17
Graphique 8. Financements accélérés COVID-19 approuvés par catégorie de revenu, par PFC et par région, en juillet 2020	25
Graphique 9. Allocation des financements accélérés COVID-19 par domaine thématique	27
Graphique 10. Proportion moyenne allouée aux différentes modalités d'enseignement à distance, par catégorie de revenu	28
Graphique 11. Nombre et montant des ESPIG clôturés par exercice, Exercices 2017-2020	35
Graphique 12. Évolution de la valeur totale des coûts des agents partenaires pour la période allant de l'exercice 2013 à l'exercice 2020	44

REMERCIEMENTS

Le rapport de situation sur les financements a été préparé sous la direction et les conseils techniques du chef de l'équipe des financements du Secrétariat, Sven Baeten, et de l'économiste principal, Jean-Marc Bernard, qui ont tous deux revu toutes les sections du projet et ont fourni de précieux commentaires et contributions sur le rapport. Ce rapport a pu être élaboré grâce aux collègues suivants du Secrétariat du GPE, qui en ont rédigé des parties, y ont apporté des données importantes ou ont participé à l'examen par les pairs : Wilson Idahosa Aiwuyor, Sarah Beardmore, Yuri Borovsky, Aditi Desai, Peter Bourke, Phuong Nhu Ha, Kyoko Yoshikawa Iwasaki, Sai Sudha Kanikicharla, Gauri Khanduja, Ian Macpherson, Yuliya Makarova, Rudraksh Mitra, Kareen Nzakimuena et Mohammad Muntasim Tanvir. L'équipe est reconnaissante à David Glass, Ana Angela Tobar Lozano et Edward Matthew Robirds pour leur soutien.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données y figurant n'impliquent, de la part du Partenariat mondial pour l'éducation ou la Banque mondiale, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, frontières ou limites.

Publié par :

Global Partnership for Education

1850 K Street N.W. Suite 625

Washington D.C., 20006, États-Unis

www.globalpartnership.org

Courriel : information@globalpartnership.org

Crédit photo : Edward Matthew Robirds

1 INTRODUCTION

Le rapport de situation sur les financements (GSR) est préparé chaque année par le Secrétariat du GPE. Il est établi pour tenir informés le Conseil d'administration (le Conseil) et son Comité des financements et des performances (GPC) du suivi « des progrès accomplis au regard du portefeuille de financements alloués sur les ressources du GPE »¹, conformément aux dispositions du mandat du GPC. Le rapport de cette année, qui est le résultat d'un travail collaboratif du Secrétariat, couvre l'exercice 2020, soit la période allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020². Le rapport est élaboré à partir des données fournies par les agents partenaires, les pays partenaires, les agences de coordination et le personnel du Secrétariat.

En plus de présenter un aperçu du portefeuille des financements pour la mise en œuvre d'un programme sectoriel de l'éducation (ESPIG), le GSR met l'accent sur l'analyse des performances des ESPIG en évaluant si les programmes sont « en bonne voie », « à risque » ou « en retard » au regard de la réalisation de leurs objectifs. Le rapport indique la manière dont les agents partenaires ont travaillé avec les gouvernements et les groupes locaux des partenaires de l'éducation pour résoudre les problèmes de mise en œuvre des financements en retard. Il fournit également des éléments de comparaison entre le portefeuille soutenu par des agents partenaires spécifiques et l'état général des financements. En s'appuyant sur l'examen de l'Étude pour un partenariat efficace, le Secrétariat continuera à renforcer ces éléments en matière de responsabilité des agents partenaires. De plus, le rapport de cette année comprend des sections supplémentaires portant sur la réponse du GPE à la nouvelle pandémie de coronavirus (COVID-19) ainsi qu'une analyse de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la mise en œuvre des financements. Le rapport comporte également une section consacrée à deux initiatives clés du GPE : L'Éducation à voix haute et le Partage de connaissances et d'innovations (KIX). L'Initiative L'Éducation à voix haute est un fonds destiné à soutenir le rôle de la société civile dans l'élaboration des politiques éducatives afin de mieux répondre aux besoins des communautés, en particulier des populations vulnérables et marginalisées. La plateforme de partage de connaissances et d'innovations (KIX) consiste en un mécanisme de financement qui accorde des fonds aux niveaux mondial et régional pour soutenir la production de connaissances et les innovations, et en des centres régionaux qui rassemblent des représentants des systèmes éducatifs nationaux afin d'identifier les priorités communes en matière de politiques éducatives et d'échanger des informations et des bonnes pratiques.

En 2019, après consultation du GPC, le Rapport sur les performances des financements (renommé Rapport de situation sur les financements pour cet exercice) a été restructuré (la précédente revue annuelle du portefeuille avait une portée plus large) pour se concentrer principalement sur l'analyse du portefeuille et de la mise en œuvre des ESPIG – ce qui correspond à l'indicateur 25 du cadre de résultats du GPE³. Les rapports sur les financements préparatoires [financements pour le développement du plan sectoriel de l'éducation (ESPDG) et les financements pour la préparation du programme (PDG)] ne sont pas inclus dans ce rapport et seront disponibles sur le site Internet du GPE. De même, d'autres analyses/rapports sur les financements, y compris l'analyse des composantes

¹ Voir le Mandat du Comité des financements et performances, qui est disponible sur le site Internet du GPE : <https://www.globalpartnership.org/fr/content/mandat-comite-financements-et-performances>.

² Les données utilisées dans la section sur les financements de réponse à la COVID-19 sont celles au 30 juillet 2020.

³ L'indicateur 25 mesure la « proportion des financements de programme du GPE évalués comme étant sur la bonne voie en matière de mise en œuvre ». Cet indicateur, ainsi que d'autres indicateurs du cadre de résultats du GPE pour 2016-2020, peuvent être consultés sur le site <https://www.globalpartnership.org/fr/content/mandat-comite-financements-et-performances>.

thématiques de l'ESPIG, les modalités de mise en œuvre et l'alignement, la gestion des risques et le cadre des risques opérationnels, l'analyse des rapports d'audit et les mises à jour sur la mauvaise utilisation des fonds, sont présentés dans le rapport annuel sur les résultats ou directement aux Comités concernés du Conseil d'administration.

Il est important de noter que les questions de performances abordées dans ce rapport n'incluent pas les réalisations, les résultats et les impacts des financements. Ces questions sont traitées dans d'autres rapports et études spécifiques, notamment les évaluations au niveau des pays, l'évaluation sommative indépendante et le rapport annuel sur les résultats du GPE⁴. Afin de disposer d'une vue d'ensemble des résultats des financements, ce rapport doit donc être examiné parallèlement à d'autres publications pertinentes du Secrétariat.

⁴ Disponible sur le site Internet du GPE : <https://www.globalpartnership.org/fr/results/monitoring-evaluation>.

2 OBSERVATIONS CLÉS

Au cours de cet exercice, le Partenariat a approuvé un montant total record de 967,8 millions de dollars de financement pour la mise en œuvre. Ce montant est supérieur au montant cumulé (863,3 millions de dollars) approuvé au cours des trois derniers exercices (538,9 millions de dollars pour l'exercice 2019, 199,6 millions de dollars pour l'exercice 2018 et 124,8 millions de dollars pour l'exercice 2017). Le nombre de financements approuvés au cours de l'exercice 2020 a également augmenté de manière substantielle passant de 35 au cours des trois derniers exercices cumulés à 76 au cours de l'exercice 2020, soit plus du double. En ce qui concerne le portefeuille global des financements de mise en œuvre⁵, au cours de l'exercice 2020, 61 pays partenaires ont obtenu 113 ESPIG d'une valeur totale de 2,58 milliards de dollars. En comparaison, au cours de l'exercice 2019, 57 ESPIG avaient été alloués à 50 pays partenaires pour une valeur totale de 2,08 milliards de dollars⁶.

L'augmentation significative du montant des financements approuvés peut être partiellement attribuée à la réponse du Partenariat à la COVID-19, puisque 370,8 millions de dollars sur le montant total alloué au cours de l'exercice 2020 ont été attribués au titre de financements accélérés COVID-19 (FA COVID-19) pour permettre aux pays en développement partenaires de faire face aux conséquences de la nouvelle pandémie de coronavirus sur leurs systèmes éducatifs.

Toutefois, il est important de noter que, si l'on exclut les financements accélérés COVID-19, le montant total approuvé pour l'exercice 2020 au titre des ESPIG (597 millions de dollars) est supérieur à celui de l'année dernière, qui était de 538,9 millions de dollars, soit plus du double du montant approuvé pour l'exercice 2018 (199,6 millions de dollars). En termes de nombre de financements, le nombre d'ESPIG approuvés a presque doublé, passant de 17 pour l'exercice 2019 à 33 pour l'exercice 2020.

Les agents partenaires sont de plus en plus diversifiés. Le nombre d'organisations qui exercent les fonctions d'agents partenaires continue d'augmenter. Au cours de l'exercice 2020, la Banque islamique de développement (BIsD) est devenue agent partenaire. En outre, les agents partenaires dont le portefeuille de financements est plus restreint, tels que l'AFD, Save the Children US et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi), ont considérablement augmenté le nombre de financements et le montant des financements qu'ils gèrent en qualité d'agent partenaire.

Les ESPIG qui étaient toujours en cours d'exécution à la fin de l'exercice 2020 ont été évalués en fonction de leurs performances en matière de mise en œuvre. L'évaluation de la mise en œuvre repose sur l'appréciation de la capacité d'un ESPIG à atteindre ses résultats. Ainsi, un ESPIG est considéré comme étant « en retard » lorsqu'il présente des défaillances significatives qui limitent une ou plusieurs réalisations et pour lesquelles il n'est pas certain que les problèmes seront réglés. Un ESPIG est considéré comme « à risque » lorsqu'il présente des défaillances modérées, mais l'agent partenaire

⁵ Cela inclut les financements qui étaient : 1) approuvés pendant l'exercice en cours et les exercices précédents, et 2) en cours à tout moment pendant l'exercice 2020 ou approuvés pendant l'exercice 2020 mais dont la mise en œuvre n'a pas encore commencé (c'est-à-dire en attente) à la fin de l'exercice.

⁶ Il existe un écart entre le nombre de financements et le nombre de pays partenaires pour plusieurs raisons. Tout d'abord, chacun des pays partenaires dont plusieurs provinces/États bénéficient d'un financement du GPE est compté une seule fois, tandis que les financements reçus par chaque province/État sont comptés individuellement dans le nombre total de financements approuvés. Cela inclut la Somalie (gouvernement fédéral, Somaliland et Puntland), la Tanzanie (continentale et Zanzibar) et le Pakistan (provinces du Baloutchistan et du Sind). Par ailleurs, quatre pays (Dominique, Grenade, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines) accèdent à leurs allocations en présentant une requête régionale unique auprès de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO). Ainsi, alors que ces pays sont comptés comme quatre pays partenaires, un seul financement est enregistré pour eux. En outre, le décompte des financements prend en compte les différents types de financements de mise en œuvre, tels que les financements au titre du fonds à effet multiplicateur, les financements accélérés, les financements supplémentaires et les financements réguliers ESPIG, qui ont été approuvés à différents moments de l'exercice.

considère qu'il est probable que les problèmes seront réglés. En outre, le rapport utilise une notation des taux de décaissement qui est fonction de la comparaison du pourcentage du montant cumulé décaissé avec le pourcentage de la période d'exécution écoulée.

En termes de mise en œuvre, la part des financements considérés comme « en bonne voie » est la plus élevée des cinq dernières années. C'est un indicateur d'un pourcentage plus élevé de financements bien conçus limitant la nécessité de traiter les questions de mise en œuvre. Dans le même temps, les notes de mise en œuvre de l'exercice 2020 montrent une augmentation modérée du nombre de financements (six financements, soit 19,4 %) qui sont évalués comme étant « en retard » avec des problèmes importants de mise en œuvre à régler – contre quatre financements (soit 13,8 %) pour l'exercice 2019 et trois financements (soit 10,7 %) pour l'exercice 2018. Par rapport aux exercices 2016 et 2017, on constate une diminution des financements en retard (respectivement 11 financements, soit 20,4 %) et (10 financements, soit 20,8 %).

En ce qui concerne le décaissement, les notations de l'exercice 2020 montrent cependant une augmentation significative du nombre de financements « en retard » par rapport aux cinq dernières années. Au cours de l'exercice 2020, 35,5 % des ESPIG (soit 11 financements sur 31) ont été évalués comme étant « en retard » en termes de décaissements cumulés. Alors que la plupart de ces financements étaient déjà en retard avant le début de la pandémie, les premiers chiffres montrent que la COVID-19 a un impact négatif sur les financements, en particulier sur les financements qui étaient déjà en retard.

À une exception près, les programmes qui étaient évalués comme étant « en retard » en termes de mise en œuvre dans le rapport 2019 ont été restructurés pour remédier aux problèmes de mise en œuvre. Les gouvernements et les agents partenaires, en consultation avec les groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE) et avec le soutien du Secrétariat, y compris par le biais de missions dans les pays, ont discuté des solutions aux problèmes de mise en œuvre dans tous ces pays. Cela a conduit à une restructuration de quatre des cinq financements (Lesotho, République démocratique du Congo, Tchad, et Yémen) qui n'étaient pas en bonne voie de mise en œuvre au cours de l'exercice 2019, bien que ces restructurations n'aient eu lieu que pendant la deuxième partie de l'exercice 2020 (et dans un cas seulement au début de l'exercice 2021). Le moment où ces restructurations ont eu lieu, conjugué à l'impact de la COVID-19 sur la mise en œuvre des mesures convenues, permet d'expliquer pourquoi ces restructurations n'ont pas (encore) conduit à une amélioration de l'état de la mise en œuvre de ces financements.

La COVID-19 a un impact négatif sur la mise en œuvre des programmes. Les premières données montrent que les décaissements se sont détériorés pour la plupart des financements après l'apparition de la COVID-19, et de manière plus notable pour les financements qui étaient déjà « à risque » et « en retard ». Parmi les facteurs liés à la COVID-19 qui ont contribué aux difficultés de mise en œuvre, les fermetures d'écoles ont affecté des activités telles que la formation des enseignants, l'expérimentation de nouveaux manuels scolaires, les évaluations d'impact et l'évaluation des indicateurs liés aux décaissements ; les retards dans les passations de marchés et la construction ; et les restrictions concernant les voyages locaux et internationaux. Des mesures d'atténuation pour relever les défis de mise en œuvre ont été prises, mais il est possible qu'une réévaluation soit requise en raison de la prolongation de la crise.

En tant que financement d'intervention d'urgence, le financement accéléré COVID-19 appuie les efforts d'atténuation et de relance. Les efforts d'atténuation visent à réduire les effets de la pandémie

sur les systèmes éducatifs. Les mesures de relance soutiennent les efforts visant à garantir que tous les enfants puissent retourner à l'école en toute sécurité et que les systèmes éducatifs soient restaurés et renforcés pour faire face aux situations d'urgence à l'avenir.

Fin juillet 2020⁷, 52 pays partenaires avaient bénéficié de 51 financements COVID-19 d'une valeur de 422 millions de dollars, dont plus de la moitié (56 %) était destinée aux pays à faible revenu. L'Afrique subsaharienne a reçu 75 % des financements COVID-19 approuvés, tandis que les pays touchés par la fragilité ou les conflits (PFC) en ont reçu 54 %. Les activités soutenues par ce financement sont conformes aux objectifs stratégiques du GPE en matière de résultats d'apprentissage, d'équité et de renforcement des systèmes. La proportion de financements alloués à ces trois domaines thématiques (apprentissage 38 %, équité 37 % et renforcement du système 24 %) est approximativement la même que pour les ESPIG réguliers. Pour les financements COVID-19 dont une part est consacrée à l'intervention d'urgence, seule la part allouée au renforcement des systèmes est légèrement inférieure.

⁷ Les données de l'analyse des financements accélérés COVID-19 datent de la fin juillet 2020, car la majorité des financements attribués dans le cadre de la COVID ont été codés avant la fin juillet, ce qui a permis de mieux analyser le portefeuille.

3 PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE D'ESPIG

3.1 DESCRIPTION DU PORTEFEUILLE D'ESPIG

Au cours de l'exercice 2029, 113 financements (en cours, clôturés et en attente) ont été octroyés à 61 pays partenaires, pour une valeur de 2,58 milliards de dollars. Sur ces financements, 43 totalisant une valeur de 370,8 millions de dollars, étaient des financements accélérés COVID-19⁸, un guichet de financement qui a été instauré par le GPE pour aider les pays à faire face aux impacts de la pandémie du nouveau coronavirus sur leurs systèmes éducatifs.

En excluant le guichet des financements accélérés COVID-19, 58 pays partenaires ont bénéficié de 70 ESPIG⁹ (en cours, clôturés et en attente) pour une valeur de 2,21 milliards de dollars, dont 14 financements à effet multiplicateur¹⁰ pour une valeur de 275 millions de dollars¹¹ et 9 financements accélérés réguliers pour une valeur de 69,2 millions de dollars. Sur les 70 ESPIG, 11 ont été clôturés au cours de l'exercice 2020, et 27 ont commencé à être mis en œuvre¹², ce qui porte le nombre d'ESPIG en cours de 38 à 46. Au cours de l'exercice 2020, le délai moyen entre l'approbation et la date de démarrage de la mise en œuvre était de 4,7 mois (ce qui est conforme aux tendances des années précédentes¹³). Ce calcul exclut les financements accélérés et les financements additionnels en raison de leurs calendriers spécifiques, de sorte que l'échantillon de l'exercice 2020 ne comprend que 16 financements. Quatre d'entre eux¹⁴ (un quart) ont eu un retard d'environ 10 mois. En les excluant du calcul, le retard moyen passe à 2,8 mois. En outre, si l'on examine le temps écoulé entre la date d'approbation et la date de démarrage pour tous les financements dont la mise en œuvre a commencé entre les exercices 2018 et 2020¹⁵, on constate qu'en moyenne 4,3 mois se sont écoulés. Par ailleurs, ce chiffre varie d'un agent partenaire à l'autre. En effet, la Banque mondiale est l'agent partenaire dont le délai le plus long, en moyenne 6,9 mois. En revanche, l'UNICEF est le plus rapide, avec un délai moyen de 1,5 mois. Voici la liste complète du délai moyen nécessaire pour chaque agent partenaire par ordre décroissant : Banque mondiale (6,9 mois) ; Asdi (5,9 mois) ; AFD (2,4 mois) ; Save the Children US (2 mois) ; UNICEF (1,5 mois).

À la fin de l'année, quatorze ESPIG étaient en attente (c'est-à-dire que la mise en œuvre n'avait pas encore commencé)¹⁶. Alors que la plupart d'entre eux devaient commencer à être mis en œuvre après le 1er juillet, deux financements (Myanmar et Côte d'Ivoire) ont bénéficié d'une prorogation de leur

⁸ Les données figurant dans cette section, y compris celles relatives aux financements accélérés COVID-19, sont en date du 30 juin 2020.

⁹ Le terme ESPIG tel qu'il est utilisé ici se réfère aux : ESPIG régulier, ESPIG et ESPIG à effet multiplicateur combinés, ESPIG à effet multiplicateur, financements accélérés réguliers et financements additionnels.

¹⁰ Cela comprend 11 financements du Fonds à effet multiplicateur qui sont combinés à des ESPIG réguliers.

¹¹ Cela comprend la composante ESPIG des financements à effet multiplicateur qui sont combinés à des ESPIG réguliers.

¹² Parmi ceux-ci, 21 ont été approuvés au cours de l'exercice 2020.

¹³ 4,7 mois au cours de l'exercice 2020 ; 3,6 mois au cours de l'exercice 2019 ; 4,8 mois au cours de l'exercice 2018.

¹⁴ Bénin, Népal, Tanzanie (continentale) et Ouzbékistan.

¹⁵ Afin d'avoir un échantillon significatif de financements par agent partenaire, les financements dont la mise en œuvre a commencé entre l'exercice 2018 et l'exercice 2020 ont été examinés (et non seulement ceux de l'exercice 2020). Ainsi, seuls les agents partenaires ayant reçu au moins trois financements dont la mise en œuvre a débuté entre les exercices 2018 et 2020 ont été pris en compte. Par ailleurs, les financements pour lesquels il y avait deux agents partenaires ont été exclus.

¹⁶ Les 14 ESPIG en attente sont : Côte d'Ivoire, Honduras, Mauritanie, Mali, Myanmar, Pakistan (Punjab), Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Somalie (gouvernement fédéral), Soudan, Tadjikistan, Timor-Leste, Vanuatu et Zimbabwe. Le Myanmar a été approuvé en 2018, la Côte d'Ivoire en 2019, et les autres en 2020. Parmi ces financements en attente et selon les documents d'approbation, la majorité (10) devait entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2020 ou ultérieurement ; deux (Rwanda et Soudan) devaient initialement entrer en vigueur en avril 2020, mais ils ont été reportés au prochain exercice, enfin, deux autres financements (Myanmar et Côte d'Ivoire) ont bénéficié d'une prorogation de la période de validité au-delà des douze mois suivant l'approbation et devaient entrer en vigueur au cours du prochain exercice.

RAPPORT ANNUEL DE SITUATION SUR LES FINANCEMENTS 2020 DU GPE

durée de validité au-delà de 12 mois après leur approbation et devraient entrer en vigueur au cours du prochain exercice. Le tableau 1 présente un aperçu de tous les ESPIG (en cours, clôturés et en attente) depuis l'exercice 2017. Ce tableau donne également un aperçu du portefeuille de l'exercice 2020 en y intégrant ou non les financements accélérés COVID-19. Une liste détaillée des ESPIG et des financements accélérés COVID-19 est présentée dans les annexes 1A et AB.

Tableau 1. Portefeuille d'ESPIG, Exercices 2017 à 2020

	APPROUVE RECEMENT	EN COURS	CLOTURE	EN ATTENTE	TOTAL (EN COURS, CLOTURE ET EN ATTENTE)	EN COURS & CLOTURE
Portefeuille ESPIG au 30 juin 2017						
Nombre de financements	4	48	10	3	61	58
Montant (millions USD)*	124,8	1 961,9	357,4	202,3	2 521,6	2 319,3
Portefeuille ESPIG au 30 juin 2018						
Nombre de financements	14	34	24	8	66	58
Montant (millions USD)*	199,6	1 445,7	870,3	94,1	2 410,1	2 316
Portefeuille ESPIG au 30 juin 2019						
Nombre de financements	17	38**	12**	9**	57**	49
Montant (millions USD)*	538,9	1 293,3	464,5	320,9	2 078,7	1 757,8
Portefeuille ESPIG au 30 juin 2020 (hors FA COVID-19)						
Nombre de financements	33	46**	11**	14**	70**	57
Montant (millions USD)*	597	1 239,1	624,5	347,6	2 211,2	1 863,6
Portefeuille ESPIG et FA COVID-19 au 30 juin 2020						
Nombre de financements	76 (FA COVID = 43)	74** (FA COVID = 28)	11** -	29** (FA COVID = 15)	113** (FA COVID = 43)	85 (FA COVID = 28)
Montant (millions USD)*	967,8 (FA COVID = 370,8)	1 438,7 (FA COVID = 199,6)	624,5 -	518,7 (FA COVID = 171,2)	2 582 (FA COVID = 370,8)	2 063,2 (FA COVID = 199,6)

* Les financements approuvés avant décembre 2016 n'incluent pas les allocations de supervision. Pour les financements approuvés ultérieurement, les allocations de supervision sont incluses dans le montant du financement.

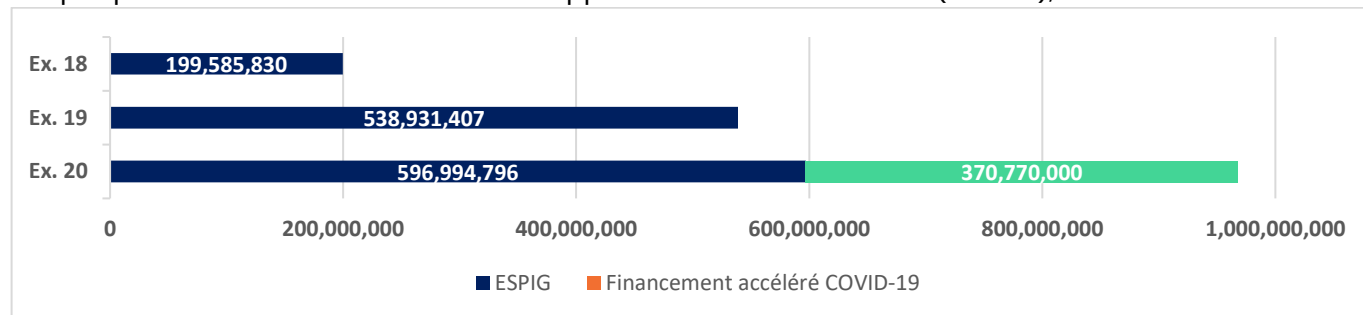
** Dans certains cas, un même financement est comptabilisé dans plusieurs catégories (en cours, clôturé, en attente). Par exemple, si un pays a un ESPIG en cours et ESPIG additionnel en attente (et que ces deux financements contribuent au même programme), ils sont considérés comme un seul financement dans la colonne « total ». Néanmoins, ils sont comptabilisés respectivement dans les colonnes « en cours » et « en attente ».

Par conséquent, pour obtenir la valeur de la colonne « total », il ne faut pas additionner les colonnes « en cours, clôturé et en attente ».

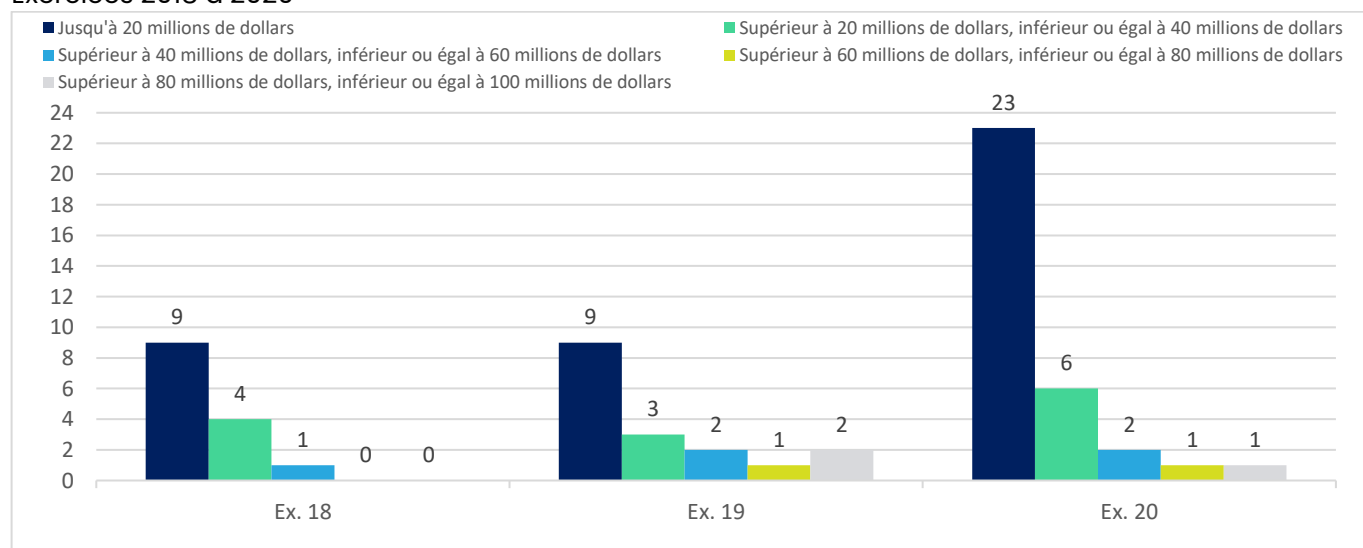
Un montant record de 967,8 millions de dollars de financements ESPIG et de réponse à la COVID-19 a été approuvé au cours de l'exercice 2020. Même lorsque l'on exclut les financements accélérés COVID-19, le montant approuvé au titre des ESPIG a augmenté par rapport aux années précédentes. Au cours de l'exercice 2020, le Partenariat a approuvé un total de 597 millions de dollars au titre des ESPIG, contre 538,9 millions de dollars au cours de l'exercice 2019. (Le graphique 1 montre les ESPIG approuvés par montant de financement pour les exercices 2018 à 2020 ; le graphique 2 montre la répartition des ESPIG approuvés par le volume de financement pour la même période). Bien que le montant approuvé d'ESPIG (mis à part le FA COVID-19) n'ait été que légèrement supérieur à celui de l'exercice 2019, le nombre d'ESPIG approuvés a presque doublé (passant de 17 à 33). Cette augmentation est surtout attribuable à une forte hausse du nombre de petits financements approuvés (à hauteur de 20 millions de dollars maximum). Cela s'explique principalement par le nombre relativement élevé de financements supplémentaires ESPIG (AMP supplémentaires) et de financements accélérés réguliers. Neuf AMP supplémentaires ont été approuvés au cours de l'exercice 2020, contre une seule au cours de l'exercice 2019, et six financements accélérés réguliers ont été approuvés au cours de l'exercice 2020,

contre quatre l'année précédente¹⁷. Il est également important de noter que la délégation des pouvoirs par le Conseil d'administration du GPE à la directrice générale pour l'approbation de tous les FA COVID-19 ainsi que des financements ne dépassant pas 10 millions de dollars peut avoir contribué au nombre record d'approbations pour l'exercice 2020. En effet les 43 FA COVID-19 et les 9 ESPIG réguliers approuvés au cours de cet exercice ont été approuvés par la directrice générale.

Graphique 1. Montant des financements approuvés au titre des ESPIG (dollars), Exercices 2018 à 2020



Graphique 2. Répartition du nombre d'ESPIG réguliers approuvés par montant de financement, Exercices 2018 à 2020*



*Remarque : le graphique ci-dessus ne compare que les ESPIG réguliers. Les financements accélérés COVID-19 n'y sont pas inclus, car ces derniers sont spécifiques au portefeuille de l'exercice 2020.

Au cours de l'exercice 2020, le Secrétariat du GPE a adopté une nouvelle méthode d'établissement de rapports permettant de suivre les décaissements mensuels effectués à partir du Fonds fiduciaire du GPE ainsi que l'utilisation trimestrielle des fonds par les programmes. Les décaissements font donc référence aux transferts financiers effectués par le fonds fiduciaire du GPE aux agents partenaires,

¹⁷ En décembre 2019, le Conseil d'administration a alloué 250 millions de dollars en financements accélérés supplémentaires à 19 pays. Cela a probablement eu un impact positif sur les approbations en 2020, puisque cinq des six requêtes de financement accéléré approuvées se rapportent à cette allocation spécifique (une de ces requêtes a néanmoins été approuvée préalablement à cette décision du Conseil). Toutefois, il convient de noter que le nombre de requêtes de financement accéléré a déjà augmenté au cours des années précédentes, de sorte que certaines requêtes peuvent également avoir été soumises en dehors de cette allocation spécifique. Si l'on exclut les financements accélérés, les tendances exposées dans ce paragraphe ne changeraient pas de manière substantielle. Le nombre de requêtes approuvées passerait de 13 à 27. C'est pourquoi il a été décidé d'inclure la requête de financement accéléré dans cet aperçu, conformément à la méthodologie adoptée au cours des exercices précédents.

tandis que l'utilisation trimestrielle fait référence aux transferts et aux dépenses réelles des programmes.

Pour la revue du portefeuille de l'exercice 2020 (en y incluant les financements accélérés COVID-19), le décaissement cumulé¹⁸ du Fonds fiduciaire s'est élevé à 1,55 milliard de dollars, sur lesquels un montant cumulé de 832,5 millions de dollars a été utilisé pour des programmes au 30 juin 2020¹⁹. En termes de montant non cumulatif, le Fonds fiduciaire a déboursé un total de 567,37 millions de dollars au cours de l'exercice 2020, dont 297,4 millions de dollars au titre de financements ESPIG réguliers et 269,97 millions de dollars au titre de financements accélérés COVID-19. Cinquante-cinq pour cent des décaissements au titre des ESPIG ont été destinés aux PFC. Les fonds utilisés au titre des ESPIG réguliers (non cumulatifs) s'élèvent à 146,7 millions de dollars, dont 54 % pour les PFC.

Les financements accélérés COVID-19 ne sont pas traités dans les autres parties de cette section qui portent sur la répartition des ESPIG par région, par agent partenaire, par revenu et par situation de fragilité. En revanche, ils sont examinés en détail dans les Sections 4 et 5.

3.2 RÉPARTITION PAR RÉGION

La part la plus importante du total des financements au titre des ESPIG en cours de mise en œuvre continue d'être octroyée à l'Afrique subsaharienne, soit près de 963 millions de dollars, ce qui représente 77,7 % des ESPIG en cours (à la fin de l'exercice 2020). Par rapport à l'exercice 2019, il s'agit d'une augmentation en termes de pourcentage (71,8 %) et de montant (environ 928 millions de dollars). L'Asie du Sud est la deuxième région la plus importante, avec 139 millions de dollars, soit 11,2 % des ESPIG en cours à la fin de l'exercice 2020. Le tableau 2 présente la répartition du portefeuille des ESPIG selon les régions.

Tableau 2. Portefeuille des ESPIG selon les régions (en cours, clôturés et en attente), au 30 juin 2020

REGION	NOMBRE D'ESPIG	% D'ESPIG	PFC*	% DE PFC DANS LA REGION	% D'ESPIG DANS DES PFC	MONTANT FINANCEMENT	% MONTANT TOTAL DES FINANCEMENTS
En cours au 30 juin 2020							
Asie de l'Est et Pacifique	3	6,5	1	3,3	33,3	44 799 000	3,6
Europe et Asie centrale	1	2,2	0	0	0	10 000 000	0,8
Amérique latine et Caraïbes	0	0	0	0	0	0	0
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2	4,3	1	3,3	50	82 600 000	6,7
Asie du Sud	5	10,9	1	3,3	20	138 532 407	11,2
Afrique subsaharienne	35	76,1	27	90	60	963 205 830	77,7
Total	46	100	30	100	52,2	1 239 137 237	100
Clôturés au 30 juin 2020							
Asie de l'Est et Pacifique	0	0	0	0	0	0	0
Europe et Asie centrale	1	9,1	0	0	0	49 900 000	8
Amérique latine et Caraïbes	1	9,1	0	0	0	2 000 000	0,3
Moyen-Orient et Afrique du Nord	0	0	0	0	0	0	0
Asie du Sud	2	18,2	1	20	50	93 300 000	14,9

¹⁸ Le décaissement ou l'utilisation cumulée est le montant total décaissé ou utilisé au cours du cycle de vie des financements du portefeuille ESPIG à la fin de la période considérée. Ceci est différent du décaissement ou de l'utilisation annuelle (exercice), qui ne couvrent que le montant décaissé ou utilisé pendant l'exercice en cours.

¹⁹ Le montant utilisé ne comprend pas les financements accélérés COVID-19, dont les données sur l'utilisation n'avaient pas encore été reçues au 30 juin.

RAPPORT ANNUEL DE SITUATION SUR LES FINANCEMENTS 2020 DU GPE

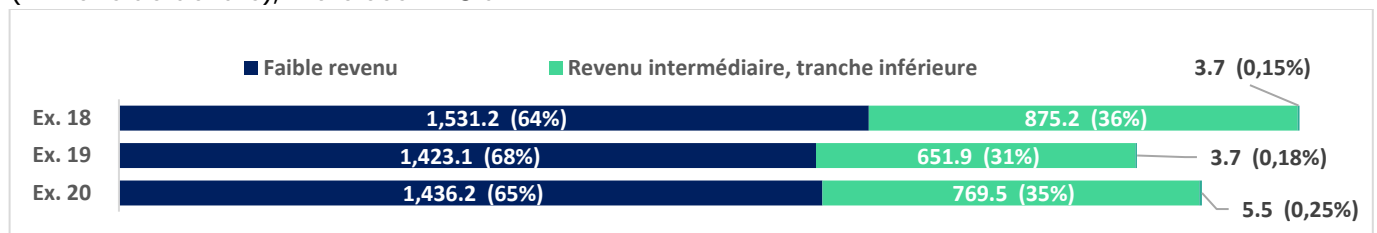
Afrique subsaharienne	7	63,6	4	80	57,1	479 300 000	76,7
Total	11	100	5	100	45,5	624 500 000	100
En attente au 30 juin 2020							
Asie de l'Est et Pacifique	3	21,4	2	25	66,7	83 299 796	24
Europe et Asie centrale	1	7,1	0	0	0	10 000 000	2,9
Amérique latine et Caraïbes	1	7,1	0	0	0	10 000 000	2,9
Moyen-Orient et Afrique du Nord	0	0	0	0	0	0	0
Asie du Sud	1	7,1	1	12,5	100	50 625 000	14,6
Afrique subsaharienne	8	57,1	5	62,5	62,5	193 630 000	55,7
Total	14	100	8	100	57,1	347 554 796	100

* Cette colonne fait référence au nombre d'approbations (et non au nombre de pays partenaires ou de financements) dans chaque région qui sont des PFC.

3.3 RÉPARTITION PAR REVENU ET PAR FRAGILITÉ

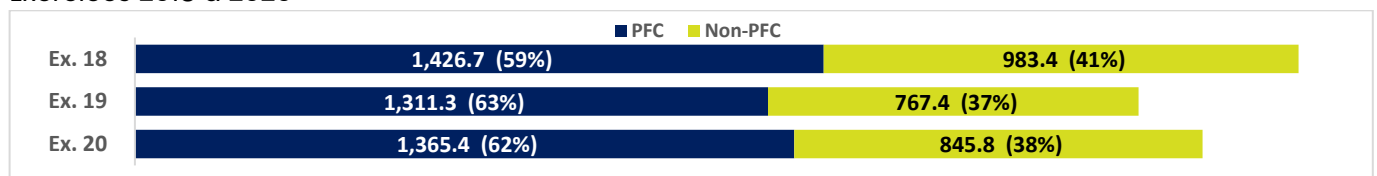
De façon similaire aux années précédentes, les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ont continué à être les bénéficiaires de la plus grande part des ESPIG du portefeuille (en cours, clôturés et en attente). Comme le montre le graphique 3, les pays à faible revenu ont bénéficié de 65 % du portefeuille au cours de l'exercice 2020. Bien que la part de ces pays dans le portefeuille ait légèrement diminué, passant de 68 % pour l'exercice 2019 à 65 % pour l'exercice 2020, le montant qui leur a été alloué a augmenté de 13,1 millions de dollars, soit d'1 % au cours de l'exercice 2020. Au cours de la même période, les fonds alloués aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ont augmenté de 18 %. En particulier, bien que les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure aient bénéficié de la plus petite part de la totalité du portefeuille (3,7 millions de dollars pour l'exercice 2019 et 5,5 millions de dollars pour l'exercice 2020), ils ont bénéficié de la plus forte augmentation des fonds alloués, soit 48,6 % au cours de l'exercice 2020.

Graphique 3. Montant total des ESPIG en cours, clôturés et en attente par catégories de revenu (millions de dollars), Exercices 2018 à 2020



Comme le montre le graphique 4, les PFC ont reçu plus de fonds au cours de l'exercice 2020 (1,365 milliard de dollars) qu'au cours de l'exercice 2019 (1,311 milliard de dollars), mais une proportion légèrement inférieure (62 %) des financements alloués comparativement à l'exercice 2019 (63 %).

Graphique 4. Montant total des ESPIG en cours, clôturés et en attente par PFC (millions de dollars), Exercices 2018 à 2020

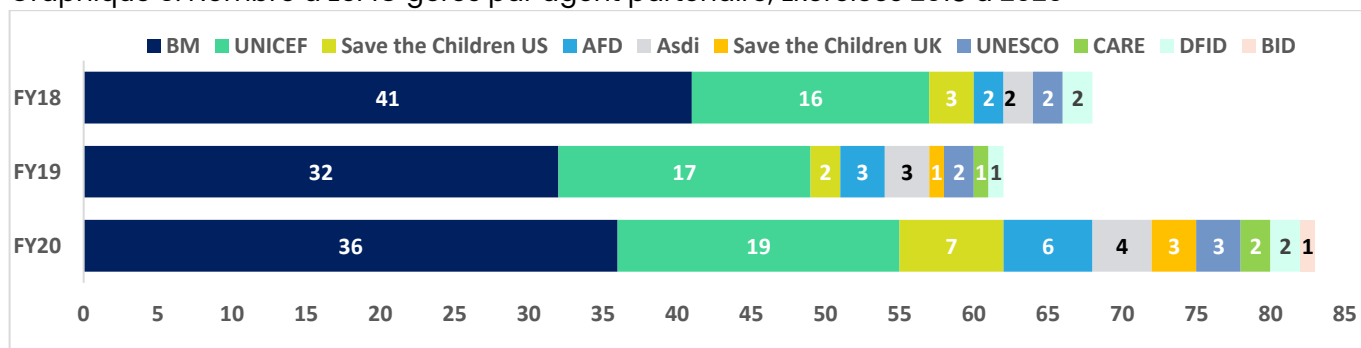


3.4 RÉPARTITION PAR AGENT PARTENAIRE²⁰

Au cours de l'exercice 2020, dix organisations (dont la liste figure sur le graphique 5) ont agi en qualité d'agent partenaire, contre neuf au cours de l'exercice 2019. La Banque islamique de développement (BIsD) est devenue un nouvel agent partenaire au cours de l'exercice 2020.

En termes de nombre d'ESPIG, la Banque mondiale continue d'être l'agent partenaire qui a le plus grand portefeuille de financements, bien que la proportion d'ESPIG ait diminué : 60 % pour l'exercice 2018, 52 % pour l'exercice 2019 et 43 % pour l'exercice 2020. En outre, l'UNICEF est toujours l'agent partenaire ayant le deuxième portefeuille le plus important, administrant 23 % du portefeuille total des financements, ce qui a toutefois diminué par rapport à l'exercice précédent (27 %) et par rapport à l'exercice 2018 (24 %). Les agents partenaires dont le pourcentage d'augmentation du nombre d'ESPIG administrés entre l'exercice 2018 et l'exercice 2020 est le plus important sont (par ordre croissant) : Save the Children US (passé de 3 à 7 ESPIG) et l'AFD (passé de 2 à 6 ESPIG).

Graphique 5. Nombre d'ESPIG gérés par agent partenaire, Exercices 2018 à 2020



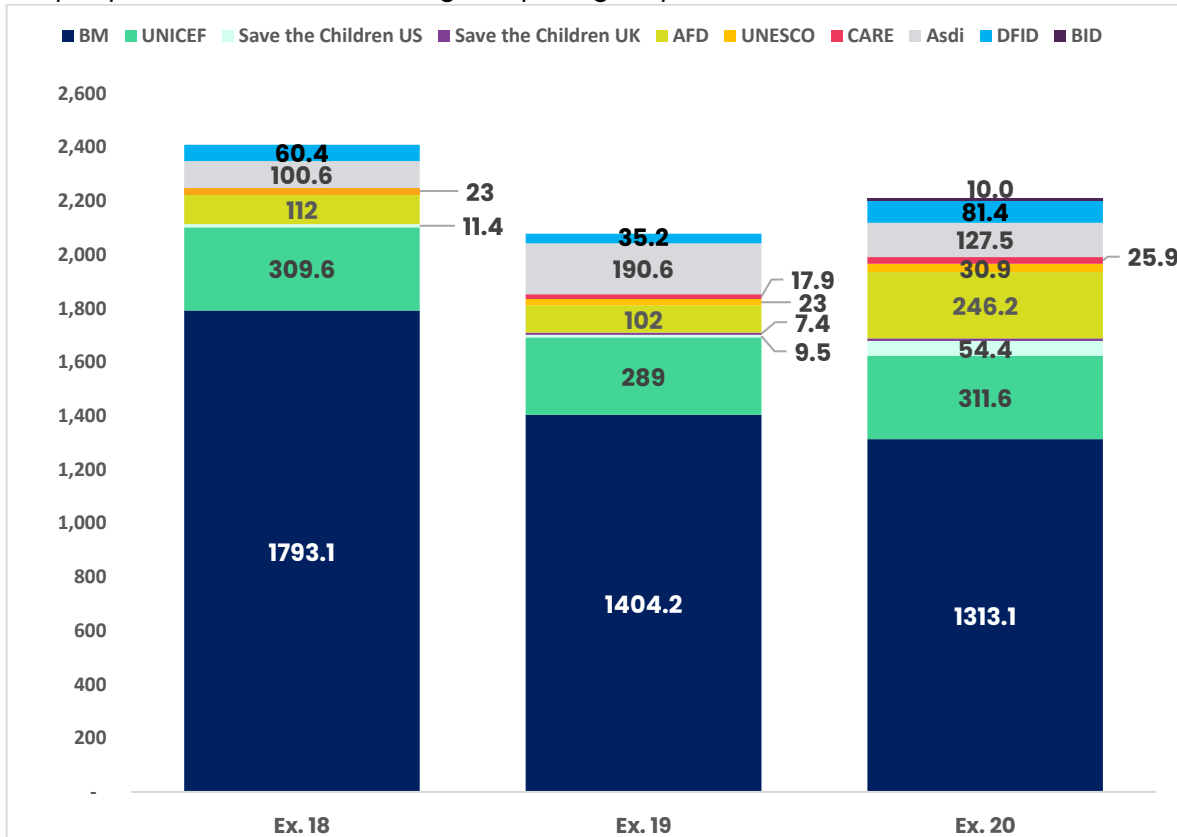
L'analyse des montants des ESPIG gérés par agent partenaire fait ressortir une tendance semblable à celle du nombre d'ESPIG. Le montant total des financements pour lesquels la Banque mondiale est intervenue en qualité d'agent partenaire a régulièrement diminué au cours des trois derniers exercices, passant de 1,79 milliard de dollars (exercice 2018) à 1,40 milliard de dollars (exercice 2019), puis à 1,31 milliard de dollars (exercice 2020). Le montant total géré par l'UNICEF est resté assez constant : 310 millions de dollars pour l'exercice 2018, 289 millions de dollars pour l'exercice 2019 et 312 millions de dollars pour l'exercice 2020.

L'agent partenaire qui a connu la plus forte augmentation en valeur absolue de ses financements est l'AFD, qui se situe ainsi au troisième rang des agents partenaires, juste derrière l'UNICEF. Le portefeuille de l'AFD est passé de 112 millions de dollars au cours de l'exercice 2018 à 246 millions de dollars au cours de l'exercice 2020 (soit plus du double). Cette augmentation de 134 millions de dollars est la plus forte en valeur absolue, et de loin. La deuxième augmentation la plus forte en valeur absolue est celle de Save the Children pour un montant total de 43 millions de dollars. Save the Children est également l'agent partenaire qui a connu la plus forte augmentation en pourcentage du montant de ses financements (il a été multiplié par cinq environ), passant de 11,4 millions de dollars pour

²⁰ Afin d'effectuer une analyse pertinente du nombre d'ESPIG gérés par agent partenaire, chaque approbation est considérée séparément (même si elle fait partie d'un même financement). En outre, lorsqu'un même financement comporte deux agents partenaires, ceux-ci sont également pris en compte séparément. Cette méthodologie s'applique uniquement à la section relative à la répartition par agent partenaire et permet d'expliquer pourquoi le nombre total d'ESPIG par exercice dans cette section peut ne pas correspondre au chiffre (réel) figurant dans d'autres sections.

l'exercice 2018 à 54,4 millions de dollars pour l'exercice 2020. Le graphique 6 présente le montant total des ESPIG administrés par chacun des agents partenaires au cours des exercices 2018 à 2020.

Graphique 6. Montant des ESPIG gérés par agent partenaire (millions de dollars), Exercices 2018 à 2020



4. PERFORMANCE DES ESPIG

4.1 ANALYSE DES DÉCAISSEMENTS ET DE LA MISE EN ŒUVRE

La présente section examine les performances des ESPIG en termes de taux de décaissement et de mise en œuvre et leur attribue les notes « en bonne voie, à risque ou en retard »²¹. La *notation des financements* en fonction de leur niveau de mise en œuvre repose sur l'appréciation de la capacité d'un ESPIG à atteindre ses principales réalisations. Ainsi, un programme est considéré comme étant « en retard » lorsqu'il présente des défaillances significatives qui limitent ou compromettent une ou plusieurs réalisations et pour lesquelles il n'est pas certain que les problèmes seront réglés. Un programme est considéré comme « à risque » lorsqu'il présente des défaillances modérées, mais l'agent partenaire considère qu'il est probable que les problèmes seront réglés. La *notation des financements en fonction de leur taux de décaissements* est fonction de la comparaison du pourcentage du montant cumulé décaissé sur une période au regard d'une période équivalente. (cf. annexe 2A pour plus de détails sur les définitions des notations et la méthodologie de codage).

L'échantillon des financements en cours pour lesquelles des notes sont disponibles au cours de l'exercice 2020 (31 financements) est comparable à celui de l'exercice 2019 et 2018 (29 et 28 financements respectivement). Le nombre total d'ESPIG en cours durant l'exercice 2020 était de 46 (sans compter les financements de réponse à la COVID-19). Néanmoins 15 d'entre eux n'ont pas été inclus dans l'échantillon, car il s'agit de nouveaux financements dont les premiers rapports sur l'avancement de la mise en œuvre et les notes de l'agent partenaire devront être communiqués au Secrétariat du GPE ultérieurement ²² (ces financements sont donc exclus de l'échantillon des financements en cours).

Cette section présente les résultats de trois types d'analyses : i) une analyse des tendances des décaissements et de la mise en œuvre des financements basée sur les cinq années de données disponibles pour l'évaluation (Ex. 16 à Ex. 20) ; ii) une analyse comparative des financements en cours durant l'exercice 2020 par rapport à l'exercice 2019 expliquant les changements apportés ; iii) une analyse de l'impact de la COVID-19 sur la mise en œuvre des ESPIG.

i) Tendances de l'exercice 2016 à l'exercice 2020

Les notes de mise en œuvre de l'exercice 2020 indiquent une augmentation de la part des financements en retard par rapport aux exercices 2018 et 2019, mais celle-ci est légèrement inférieure à celle des exercices 2016 et 2017. La part des financements en retard pour l'exercice 2020 est de 19,4 %, contre 13,8 % et 10,7 % pour les exercices 2019 et 2018 respectivement. Cette augmentation pour l'exercice 2020 n'est pas significative en termes de nombre réel de financements en retard (six

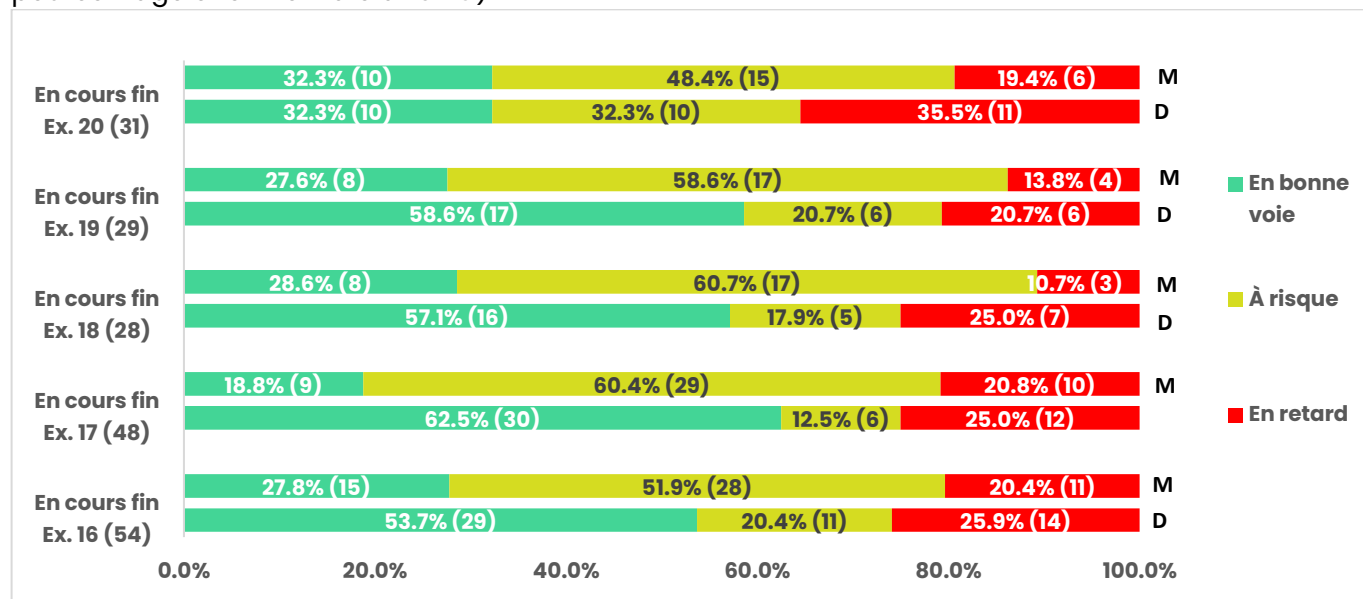
²¹ Les réalisations, les résultats et les impacts des financements ne sont pas inclus dans ce rapport. Ils sont traités dans d'autres rapports et études spécifiques, notamment dans le cadre des évaluations au niveau des pays, des évaluations sommatives indépendantes et du rapport sur les résultats du GPE, qui peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://www.globalpartnership.org/fr/results/monitoring-evaluation> .

²² Selon la politique ESPIG du GPE en matière de soumission de rapports, les agents partenaires disposent d'un délai de 15 mois à compter de la date de début du financement pour soumettre le premier rapport sur l'avancement (pour plus de détails sur la politique ESPIG du GPE en matière de soumission de rapports, se référer à : <https://www.globalpartnership.org/fr/content/politique-sur-les-financements-de-mise-en-oeuvre-de-programmes-sectoriels-de-leducation>). Les pays qui ont bénéficié de nouveaux financements effectifs pour lesquels le premier rapport d'activité (et les notes de l'agent partenaire) ne sont pas encore disponibles sont le Burundi, le Cameroun, l'Érythrée, le Ghana, la Guinée, les Maldives, le Mozambique, le Niger, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Sénégal, la Somalie (gouvernement fédéral) (Save the Children) au titre de financements supplémentaires, la Somalie (Somaliland) au titre d'un financement accéléré, le Soudan, Tanzanie (continentale et Zanzibar) au titre d'ESPIG et fonds à effet multiplicateur. Bien que ces nouveaux financements ne soient pas inclus dans l'analyse de la mise en œuvre et des décaissements de cette année, leur performance est suivie de près par le Secrétariat grâce à un engagement régulier avec les agences de coordination, les points focaux du ministère de l'Éducation, les agents partenaires et les partenaires de développement. L'analyse des décaissements et de la mise en œuvre de ces nouveaux financements sera intégrée dans le GSR 2021.

financements pour l'exercice 2020 contre quatre en 2019 et trois en 2018). Par rapport aux exercices 2016 et 2017, on observe une diminution tant en pourcentage qu'en nombre de financements en retard (voir le graphique 7).

En revanche, la part des financements en bonne voie, déterminée en fonction de leur état de mise en œuvre, s'est améliorée au cours de l'exercice 2020 par rapport aux années précédentes. La part des financements en bonne voie (32,3 %) est la plus élevée des cinq dernières années (voir graphique 7)²³.

Graphique 7. Niveau de mise en œuvre et de décaissement des ESPIG, Exercices 2016 à 2020 (en pourcentage et en nombre d'ESPIG)



Note : M = notation de mise en œuvre, D = notation de décaissement

La notation des décaissements de l'exercice 2020 montre une augmentation significative des financements « en retard » par rapport aux cinq dernières années, tant en termes de part de l'échantillon que de nombre de financements (voir graphique 7). Au cours de l'exercice 2020, 35,5 % des ESPIG (11 financements sur 31) sont considérés comme étant « en retard » en termes de décaissements cumulés.

²³ Selon la méthodologie du cadre de résultats du GPE sur le suivi de l'état d'avancement global de la mise en œuvre des financements (indicateur 25), les financements dont toutes les réalisations principales, ou les plus importantes sont escomptées avec un niveau modéré de défaillances, sont classés « en bonne voie ». Selon cette méthodologie, les financements « légèrement en retard » (financements dont la plupart des réalisations sont escomptées avec un niveau modéré de défaillances) devraient être classés dans la catégorie « en bonne voie ». Toutefois, dans le présent rapport et dans les précédentes revues du portefeuille, les financements « légèrement en retard » (ou « à risques ») sont examinés comme une catégorie distincte de financements dans le cadre d'une approche plus granulaire de l'analyse de l'état de la mise en œuvre.

ii) **Notations de l'exercice 2020 et changements par rapport à l'exercice 2018**²⁴

En termes de notation cumulée (de la mise en œuvre et du décaissement), le déclassement des financements en retard au cours de l'exercice 2020 est principalement dû à une diminution de la notation de leur décaissement²⁵. Au cours de l'exercice 2020, 13 des 31 financements (soit 42 %) ont été considérés comme en retard, que ce soit au niveau du décaissement ou de la mise en œuvre. Par rapport à l'année précédente, il s'agit là du double du nombre de financements et de la part de financements identifiés comme étant en retard (six financements, soit 21 %). Sur ces 13 financements « en retard », huit sont passés dans la catégorie en retard au cours de l'exercice 2020. Un seul de ces huit financements est passé dans la catégorie en retard à cause de la baisse de sa notation de mise en œuvre par rapport à l'année précédente (Guinée-Bissau). Les autres financements sont tous passés dans la catégorie « en retard » en raison de leur taux de décaissement cumulé : soit en raison de la baisse de leur taux de décaissement par rapport à l'exercice 2019, soit sur la base de leur tout premier taux de décaissement jugé « en retard » [Sierra Leone, Somalie (gouvernement fédéral)]²⁶ (voir le tableau 3).

Tableau 3. Liste des ESPIG en cours par niveau de décaissement et de mise en œuvre, à la fin de l'exercice 2020

NIVEAU DE DECAISSEMENT EXERCICE 2020	NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE EXERCICE 2020	NOMBRE D'ESPIG	LISTE DES ESPIG
En bonne voie	En bonne voie	5	Djibouti, Gambie, Malawi, Somalie (Puntland), Tanzanie (Zanzibar)
En bonne voie	À risque	5	Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ouzbékistan
À risque	En bonne voie	4	Bangladesh, Kenya, Somalie (Somaliland), Soudan du Sud
À risque	À risque	4	Afghanistan, Cabo Verde, RDP Lao, Zimbabwe
À risque	En retard	2	Guinée-Bissau, République démocratique du Congo
En retard	En bonne voie	1	Somalie (gouvernement fédéral)
En retard	À risque	6	Cambodge, Libéria, Madagascar, Népal, République centrafricaine, Sierra Leone
En retard	En retard	4	Comores, Lesotho, Tchad, Yémen
Total		31	

Note : La différence entre les notations de mise en œuvre et de décaissement s'explique, dans une large mesure, par la différence entre les méthodes d'évaluation de ces deux notations. Le calcul de la note de décaissement est basé sur une formule qui tient compte du décaissement cumulé et de la période de mise en œuvre cumulée des financements à la fin de l'exercice (c'est-à-dire fin juin 2020 pour l'exercice 2020). L'évaluation de la notation de mise en œuvre, en revanche, reflète l'évaluation des progrès de mise en œuvre réalisés uniquement au cours de l'exercice 2020. Dans de nombreux cas, l'évaluation des progrès de mise en œuvre ne couvre pas la totalité de l'exercice, car la présentation des rapports d'avancement (et des notes de mise en œuvre) est liée au cycle d'établissement des rapports des financements, plutôt qu'au cycle de l'exercice.

La Banque mondiale est l'agent partenaire de 43 % des financements qui étaient en retard en termes de mise en œuvre ou de décaissement au cours de l'exercice 2020 (soit six financements), et l'UNICEF de 36 % d'entre eux (soit 5 financements). Cependant, il est important de prendre en compte leur part

²⁴ Comme pour l'exercice précédent, l'analyse de cette année des notations de mise en œuvre et de décaissement est basée sur les financements en cours au 30 juin 2020. Pour plus de détails sur les financements clôturés au cours de l'exercice 2020, veuillez consulter la section 6 de ce rapport.

²⁵ Pour les notations cumulées, un financement est considéré comme étant « en retard » si son statut est « en retard » soit au niveau du décaissement, soit de la mise en œuvre.

²⁶ Au cours de l'exercice 2020, les notations de décaissement du Cambodge, de la République centrafricaine, du Libéria, de Madagascar et du Népal ont été rétrogradées par rapport à l'exercice 2019 au niveau « en retard ». La Sierra Leone et la Somalie (gouvernement fédéral) (CARE) ont soumis leur premier rapport d'avancement et ont obtenu leur première notation (« en retard ») au cours de l'exercice 2020.

relative dans le portefeuille total des financements (46,9 % pour la Banque mondiale et 31,3 % pour l'UNICEF). Les agents partenaires pour les autres financements en retard sont Care International (1 financement) et l'UNESCO (2 financements) (voir tableau 4).

Tableau 4. Financements en retard par agent partenaire (en nombre et en pourcentage), Exercice 2020

Agent partenaire	# de financements dans l'échantillon	% du total par agent	# Nombre de financements en retard dans le portefeuille de l'agent partenaire	% de financements en retard au total	% de financements en retard dans le portefeuille de l'agent partenaire	# Nombre de financements en retard dans PFC	% de financements en retard PFC
	15	46,9	6	42,9	40	3	50
UNICEF	10	31,3	5	35,7	50	4	80
UNESCO	2	6,3	2	14,3	100	1	50
AFD	1	3,1	0	0	0	0	0
Save the Children	2	6,3	0	0	0	0	0
Asdi	1	3,1	0	0	0	0	0
CARE	1	3,1	1	7,1	100	1	100

Conformément à l'Étude pour un partenariat efficace, le Secrétariat a organisé une réunion avec tous les agents partenaires afin d'examiner les progrès de tous les programmes en cours et en attente. Du côté des agents partenaires, y ont généralement participé un chargé de liaison du GPE au siège et lorsque pertinent, un chargé de liaison au niveau régional, ainsi que des membres du personnel soutenant la mise en œuvre du programme financé par le GPE et des membres de leur direction (chef de l'éducation, gestionnaire du pôle éducation). Du côté du Secrétariat, ce sont les responsables régionaux qui ont dirigé ces réunions, avec la participation des responsables-pays, des spécialistes de l'éducation et des responsables du suivi. Dans certains cas spécifiques, des membres de l'équipe chargée du risque et de la conformité y ont participé. Les agents partenaires y ont présenté l'état d'avancement des programmes et les participants ont engagé des discussions relatives aux mesures à prendre pour résoudre les problèmes identifiés.

Sur les 13 financements en retard, 5 sont restés en retard par rapport à l'année dernière (Comores, Lesotho, République démocratique du Congo, Tchad, et Yémen)²⁷. Le gouvernement et l'agent partenaire, en consultation avec le groupe local des partenaires de l'éducation, et avec le soutien du Secrétariat, y compris au cours de missions dans les pays, ont discuté des solutions aux problèmes de mise en œuvre dans tous ces pays. Cela a conduit à une restructuration dans quatre des cinq pays dans lesquels le financement était déjà « en retard » au cours de l'exercice 2019 (Lesotho, République démocratique du Congo, Tchad, et Yémen). Ces restructurations ont seulement pu être réalisées au cours de la deuxième moitié de l'exercice 2020 (et dans un cas seulement au début de l'exercice 2021). Le calendrier de la restructuration des financements, combiné à l'impact de la COVID-19 sur la mise en œuvre des mesures convenues permet de comprendre pourquoi le statut de ces financements ne s'est pas (encore) amélioré. Aux Comores, certaines questions ont été traitées, mais d'autres (non-

²⁷ Six financements ont été considérés comme « en retard » en termes de décaissement ou de mise en œuvre au cours de l'exercice 2019. Parmi ces financements, un seul a été clôturé (Éthiopie) au cours de l'exercice 2020.

remboursement des fonds avancés et non justifiés, et stratégie d'intervention des acteurs non étatiques) restent non résolues à la fin de l'exercice 2020 (voir annexe 2B).

La performance des financements « en retard » a été affectée par la COVID-19. (Voir la section 4.2 sur l'impact de COVID-19 sur la mise en œuvre des ESPIG). Pour un nombre important de financements évalués comme étant en retard (neuf sur treize) il a été signalé que la COVID-19 a contribué à compliquer la mise en œuvre des programmes.

Toutefois, si l'on examine les notes cumulées de décaissement de ces financements en retard à la fin décembre 2019 et à la fin mars 2020, on constate que la plupart d'entre eux étaient en retard en termes de décaissement avant la pandémie de COVID-19. Sur les 11 financements en retard en termes de décaissement, quatre d'entre eux (Comores, Yémen, République centrafricaine, Sierra Leone) étaient déjà en retard en décembre et en mars 2020, et quatre autres (Lesotho, Cambodge, Libéria, Madagascar) ont été évalués en retard en mars 2020 (soit avant que la COVID-19 ne se répercute pleinement sur la mise en œuvre des financements) (voir tableau 5). Toutefois, si la plupart des financements en retard ont fait état de problèmes de mise en œuvre avant le début de cette pandémie, ils indiquent également l'impact négatif de la pandémie sur les mesures correctives en entravant les progrès escomptés. La comparaison du délai moyen de décaissement entre le 31 mars 2020 et le 30 juin 2020 montre que le délai de décaissement s'est davantage détérioré pour les financements en retard. Cela signifie que les événements survenus au cours du quatrième trimestre, y compris la COVID-19, ont aggravé le retard de décaissement de ces financements.

Tableau 5. Notation des décaissements cumulés des financements en retard avant la COVID-19

ESPIG	Fin mars 2020	Fin décembre 2019
Groupe 1 : Resté « rouge »/en retard en termes de décaissement		
Tchad (Part fixe)*	À risque	En retard
Comores	En retard	En retard
Lesotho	En retard	À risque
Yémen	En retard	En retard
Groupe 2 : Devenu « rouge »/en retard en termes de décaissement au cours de l'exercice 2020		
Cambodge (Part fixe, UNESCO)	En retard	À risque
République centrafricaine	En retard	En retard
Libéria	En retard	À risque
Madagascar	En retard	À risque
Népal**	En bonne voie	S/O (pas encore en vigueur)
Sierra Leone	En retard	En retard
Somalie (gouvernement fédéral)	À risque	En retard

**La notation des décaissements cumulés du Tchad s'est légèrement améliorée en mars par rapport à décembre, en raison de l'impact du financement supplémentaire accordé à l'ESPIG à compter du 1er mars 2020 et de la prolongation de la date de clôture de l'ESPIG jusqu'au 31 décembre 2020.

** Le Népal est un pays qui a récemment bénéficié d'un financement (entrée en vigueur le 14 février 2020). Sa notation de décaissement cumulé n'était pas encore disponible en décembre 2019 et était encore en bonne voie en mars 2020.

Hormis l'impact de la COVID-19, les agents partenaires ont évoqué les raisons suivantes pour expliquer les difficultés de mise en œuvre et les retards de décaissement : retards dans la passation des marchés (Cap-Vert, Tchad, Lesotho), difficultés liées au recrutement des enseignants (Tchad) et grèves d'enseignants (Guinée-Bissau, Lesotho), retards dans la mise en place de l'unité de mise en œuvre du projet et le recrutement du personnel clé (Guinée-Bissau). En République centrafricaine, la construction de salles de classe a été retardée en raison de retards dans le transport des matériaux et du manque d'entreprises locales de fabrication et de construction fiables. Le manque de capacité des fournisseurs de services locaux a également affecté le programme du Libéria. Des retards ont également été associés à la structure et au fonctionnement des pouvoirs publics dans plusieurs pays partenaires : la

réorganisation du ministère de l'Éducation (Madagascar), une forte rotation de la direction du ministère (Lesotho), un personnel ministériel débordé assumant de multiples responsabilités (Sierra Leone) ainsi que des capacités institutionnelles insuffisantes (Libéria, RDC) et des difficultés liées au leadership des pouvoirs publics (Comores). Dans les programmes qui comprennent une part variable et qui nécessitent la vérification des indicateurs de résultats, des retards ont été associés à la mise en place de l'agence de vérification (Madagascar) et au processus de vérification (Népal).

Huit des treize financements en retard soit dans leur mise en œuvre soit dans leur décaissement (62 %) sont des financements octroyés à des PFC [République centrafricaine, Tchad, Comores, République démocratique du Congo, Guinée-Bissau, Libéria, Somalie (gouvernement fédéral), Yémen]. Les retards de mise en œuvre dans certains de ces pays ont également été affectés par des facteurs externes, tels que l'instabilité politique (République démocratique du Congo, Guinée-Bissau, Libéria) et le conflit en cours (Yémen). (Voir l'annexe 2B pour plus de détails sur chaque financement).

Diverses mesures d'atténuation ont été prises ou sont en cours de préparation pour résoudre les problèmes de mise en œuvre et les retards de décaissement, notamment le renforcement des équipes de mise en œuvre des projets, la supervision, le suivi et la coordination par le gouvernement et l'agent partenaire (Guinée-Bissau, Libéria, République centrafricaine, Sierra Leone, Tchad, Yémen); l'adaptation du programme (sa mise en œuvre) en tenant compte de la COVID-19 (Cambodge, Libéria, Somalie, République démocratique du Congo, Lesotho), la restructuration du programme (Guinée-Bissau, Tchad, République démocratique du Congo, Lesotho, Madagascar, Népal, Yémen) ou la prolongation (République centrafricaine, Sierra Leone).

4.2 IMPACT DE LA COVID-19 SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ESPIG

L'épidémie de COVID-19 affecte la mise en œuvre des ESPIG de diverses manières. Les pays partenaires sont contraints de reporter, de modifier ou d'annuler les activités prévues dans le cadre des ESPIG en raison des fermetures d'écoles, des restrictions de voyage, de l'interdiction des grands rassemblements et de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement. Cette section examine l'impact de la COVID-19 sur la mise en œuvre et le décaissement des ESPIG, les activités qui sont particulièrement touchées et les mesures d'atténuation adoptées par les pays.

4.2.1 L'ampleur de l'impact de la COVID-19 sur la mise en œuvre et le décaissement des ESPIG

La COVID-19 a affecté la mise en œuvre de tous les ESPIG²⁸ qui étaient en cours en date du 30 juin 2020.

La section précédente fait état d'une augmentation du pourcentage de financements en retard qui atteint le niveau le plus élevé de ces trois dernières années. Bien que les retards dans la mise en œuvre des activités puissent être dus à divers facteurs, les rapports sur l'état de la mise en œuvre et d'autres sources d'information des pays indiquent que les pays partenaires rencontrent des difficultés à mettre en œuvre les activités planifiées en raison de la pandémie.

Pour la plupart des financements, les décaissements se sont détériorés après le début de l'épidémie de COVID-19, mais la détérioration a été la plus notable pour les financements qui étaient déjà en

²⁸ À proprement parler, la COVID 19 n'a pas (encore) eu d'impact sur deux financements dont la mise en œuvre a commencé juste avant la fin de l'exercice : le financement accéléré du Mozambique qui a démarré le 22 juin 2020 et l'ESPIG et le financement à effet multiplicateur des Maldives qui a démarré le 29 juin 2020.

retard. Le retard de décaissement²⁹ s’est aggravé au cours du dernier trimestre de l’exercice 2020 (1^{er} avril au 30 juin 2020) pour l’ensemble des financements, sauf cinq qui sont globalement « en bonne voie »⁴. Comme indiqué, la comparaison du retard moyen de décaissement à la fin mars et à la fin juin 2020 pour les financements en bonne voie, à risque et en retard (tableau 6) montre que le retard de décaissement s’est davantage aggravé pour les financements qui étaient déjà en retard. Cela indique que les événements survenus au cours du quatrième trimestre, y compris la COVID-19, ont aggravé le retard de décaissement pour ces financements.

Tableau 6. Retard moyen de décaissement au 31 mars et 30 juin 2020

État des décaissements	Retard moyen de décaissement fin mars 2020	Retard moyen de décaissement fin juin 2020	Différence entre le retard de décaissement en mars et juin
En bonne voie (N=10)	0,07	0,06	0,01
À risque (N=10)	-0,14	-0,17	0,04
En retard (N=11)	-0,28	-0,34	0,06
Total	-0,12	-0,16	0,04

4.2.2 Mise en œuvre et activités particulièrement impactées par la COVID-19

La fermeture des écoles a des répercussions sur diverses activités qui se déroulent au niveau scolaire. À la fin du mois de juin 2020, sur 39 pays partenaires ayant des ESPIG en cours, 25 avaient procédé à la fermeture de leurs écoles au niveau national, 10 les avaient fermées dans certaines localités et 4 les avaient ouvertes (voir annexe 3A)³⁰. En moyenne, à la fin du mois de juin 2020, les écoles de ces 39 pays partenaires avaient été fermées pendant 98 jours. Parmi les activités prévues dans le cadre du projet financé par le GPE qui ont été affectées par la fermeture des écoles, figurent l’expérimentation de manuels scolaires nouvellement élaborés (Bénin), la collecte de données en temps réel au niveau des écoles (Malawi), la supervision des écoles (Somalie), la formation initiale des enseignants (Cambodge) et les évaluations d’impact (RDP lao) et l’évaluation des indicateurs liés aux décaissements (Madagascar). Pour atténuer l’impact de la fermeture des écoles sur l’apprentissage des élèves, les pays conçoivent des modes d’enseignement alternatifs, par exemple, par la télévision, la radio et des documents imprimés (par exemple, au Bangladesh, au Burkina Faso et à Zanzibar). Pour préparer la réouverture des écoles en toute sécurité, l’Ouzbékistan a notamment demandé une réaffectation des fonds pour l’achat de thermomètres sans contact qui seront utilisés dans les écoles maternelles.

La formation des enseignants est l’une des activités les plus citées comme étant impactées par la COVID-19. En raison de la restriction des grands rassemblements et du respect des normes de distanciation sociale, de nombreux pays ont dû reporter les formations des enseignants ou en changer les modalités. Par exemple, au Cambodge, la formation continue des enseignants a été interrompue en raison des restrictions relatives aux rassemblements publics. Afin de poursuivre la formation des enseignants même pendant la pandémie, certains pays, comme la Somalie, Cabo Verde, le Cambodge et la République démocratique du Congo ont introduit l’enseignement à distance pour la formation des

²⁹ Le retard de décaissement correspond à la valeur obtenue en soustrayant le pourcentage du montant cumulé du financement décaissé du pourcentage de la période écoulée du financement. Par exemple, si 50 % d’un financement sur quatre ans a été décaissé après deux ans de mise en œuvre, le retard de décaissement correspond à 0. Une valeur inférieure à 0 indique un retard de décaissement par rapport au temps écoulé. Voir l’annexe 2B pour connaître la classification des notations des taux de décaissement.

³⁰ Les quatre pays qui ont ouvert leurs écoles sont : le Burundi, RDP lao, le Niger et la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Compilation du GPE basée sur les données de suivi mondial des fermetures d’écoles causées par la COVID-19 (base de données) de l’UNESCO, <https://fr.unesco.org/covid19/educationresponse>.

enseignants, ou ont combiné la formation en ligne et la formation en présentiel pour un nombre limité de participants.

La construction et la passation des marchés sont également retardées. Par exemple, le Cambodge, la République centrafricaine et le Népal ont fait état de retards dans l'importation de matériaux, destinés à la construction, à l'enseignement et à l'apprentissage, en raison de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement. Les restrictions sur les travaux de génie civil ont entraîné le report de constructions au Bangladesh, au Cambodge et en Somalie. D'autre part, Zanzibar a réussi à terminer tous les travaux de construction prévus au cours de cet exercice, car il a été autorisé à poursuivre ses activités même pendant la pandémie.

Les interdictions de voyager ont un impact négatif sur les activités qui impliquent des consultants internationaux et celles qui nécessitent des déplacements dans le pays. Au Cambodge, à Djibouti et à Zanzibar, les services de conseil dispensés par des consultants internationaux ont dû être interrompus. Les restrictions des voyages internationaux affectent également les requêtes ESPIG (par exemple, au Burundi) et l'élaboration de plans stratégiques de l'éducation (par exemple, en RDP lao) pour lesquelles des consultants internationaux sont engagés. En République démocratique du Congo, les voyages aériens intérieurs ayant été restreints, l'utilisation de la radio est envisagée pour assurer la formation des enseignants dans les régions éloignées. Les réunions et ateliers techniques se sont poursuivis, par exemple en ayant recours à des systèmes de vidéoconférence sur Internet, comme au Bénin et au Cambodge.

5. FINANCEMENT ACCÉLÉRÉ COVID-19

5.1 APERÇU DE LA RIPOSTE À LA PANDÉMIE DE COVID-19 DU GPE³¹

Suite à la déclaration de l'OMS du nouveau coronavirus (COVID-19) comme pandémie mi-mars 2020, le GPE a rapidement pris les devants pour apporter le soutien nécessaire aux pays partenaires³². La pandémie de COVID-19 provoque une situation d'urgence dans le secteur de l'éducation d'une ampleur sans précédent. L'impact combiné de la fermeture des écoles et du risque de ralentissement économique va annuler des décennies de progrès en matière d'éducation dans les pays partenaires du GPE et exacerber les inégalités. Le GPE a commencé à apporter un soutien financier aux pays partenaires dès le 25 mars, deux semaines après la déclaration de l'épidémie comme pandémie. Trois types de financement figurent parmi l'aide à la riposte du GPE face à la COVID-19 : un financement pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation (ESPDG), un financement accéléré (FA) COVID-19 et un financement au niveau mondial sur la continuité de l'apprentissage dédié à la coordination, l'apprentissage et le partage des connaissances.

Le financement ESPDG multi-pays est le premier mécanisme de financement du GPE spécifiquement dédié à la riposte à la COVID-19. Ce financement de 8,8 millions de dollars est acheminé par l'intermédiaire de l'UNICEF pour aider 87 pays à renforcer la réponse de leur système éducatif à la pandémie, par exemple en aidant les autorités nationales à développer leur planification de la riposte à la COVID-19 en matière d'éducation³³.

Le FA COVID-19 vise à mettre en œuvre les interventions prévues dans le plan de riposte national à la COVID-19 permettant de poursuivre l'apprentissage et de remettre les systèmes éducatifs sur pied après la fermeture des écoles (voir encadré 1). L'allocation totale pour ce guichet de financement s'élève à 500 millions de dollars, qui se compose de la première tranche de 250 millions de dollars, annoncée le 31 mars 2020 et de la deuxième tranche de 250 millions de dollars supplémentaires, annoncée le 1er juin 2020.

Sur la première tranche de 250 millions de dollars, 25 millions ont été réservés pour un financement au niveau mondial sur la continuité de l'apprentissage afin de soutenir la coordination mondiale et régionale, ainsi que l'apprentissage et le partage des connaissances. Ce financement est géré par un consortium de trois agents partenaires : l'UNESCO, l'UNICEF et la Banque mondiale³⁴.

5.2 PORTEFEUILLE DU FINANCEMENT ACCÉLÉRÉ COVID-19

À la fin du mois de juillet 2020, 51 financements accélérés COVID-19 ont été approuvés pour 52 pays partenaires pour un montant de 422 millions de dollars³⁵. En plus de ces financements, trois requêtes

³¹ Les données de cette section datent de fin juillet 2020, car la majorité des financements accélérés COVID-19 ont été approuvés, chiffrés et codés avant la fin juillet, ce qui a permis de mieux comprendre le portefeuille.

³² Voir le calendrier de la riposte du GPE à la pandémie de COVID-19 : <https://www.globalpartnership.org/fr/covid19?location=initial-view>

³³ Les détails de ce financement peuvent être consultés dans la proposition de financement de l'UNICEF : <https://www.globalpartnership.org/content/unicef-proposal-covid-19-response> (en anglais) et dans le résumé des activités financées : <https://www.globalpartnership.org/content/summary-activities-funded-covid-19-planning-grants> (en anglais)

³⁴ Pour des informations plus détaillées sur ce financement, voir la proposition conjointe de l'UNESCO, de l'UNICEF et de la Banque mondiale <https://www.globalpartnership.org/content/unesco-unicef-world-bank-joint-proposal-consortium-grant-agents> (en anglais).

³⁵ Il existe un écart entre le nombre de financements et le nombre de pays partenaires, car la Somalie dispose de deux financements (un pour le gouvernement fédéral et un pour le Puntland) ainsi que la Tanzanie (un continental et un pour Zanzibar), et un financement pour l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS) bénéficie à quatre pays (la Dominique, la Grenade, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines).

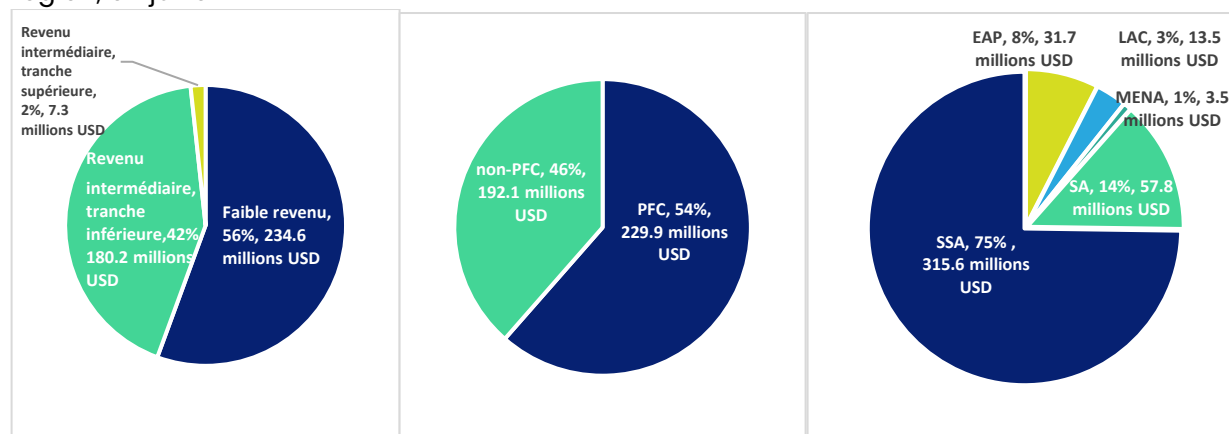
représentant 10 millions de dollars sont en cours d'examen, et 13 pays partenaires ont également exprimé leur intérêt pour solliciter un financement d'ici septembre 2020 pour un total de 41,5 millions de dollars (voir le tableau 7 pour un aperçu ; une liste de tous les financements accélérés COVID-19 est présentée à l'annexe 1B). La réaction rapide et les efforts coordonnés des pays partenaires, des agents partenaires, des agences de coordination et des groupes locaux pour les partenaires de l'éducation (GLPE) dans la présentation de requêtes de qualité en un temps record pendant la pandémie de COVID-19 sont à noter et ont mis en évidence la force de l'approche du partenariat.

Tableau 7. Portefeuille des financements accélérés COVID-19, au 31 juillet 2020

Statut	Nombre de financements	Montant des financements (en millions de dollars)
Manifestation d'intérêt	13	41,5
Requêtes en cours d'examen	3	10
Approuvés et en cours	51	422
Total	67	473,5

Une grande partie des financements accélérés COVID-19 du GPE est consacrée aux pays dont les systèmes éducatifs risquent d'être gravement touchés par la pandémie. Les allocations sont basées sur la population d'âge scolaire du pays³⁶ et, comme pour l'ESPIG régulier, le guichet du financement accéléré COVID-19 a donné la priorité aux pays à faible revenu et aux pays à revenu moyen vulnérables. Par conséquent, une grande partie des ressources est destinée aux pays qui étaient déjà aux prises avec une crise de l'apprentissage avant même la pandémie. Sur les 422 millions de dollars qui ont été alloués à ce guichet de financement, 56 % des ressources sont allées aux pays à faible revenu. L'Afrique subsaharienne, la région ayant les taux d'achèvement les plus bas et les taux d'enfants non-scolarisés les plus élevés, a bénéficié de 75 % des fonds. Enfin, 54 % des fonds ont été alloués aux pays touchés par la fragilité et les conflits (PFC).

Graphique 8. Financements accélérés COVID-19 approuvés par catégorie de revenu, par PFC et par région, en juillet 2020



EAP : Asie de l'Est et Pacifique ; ALC : Amérique latine et Caraïbes ; MENA : Moyen-Orient et Afrique du Nord ; SA : Asie du Sud ; ASS : Afrique subsaharienne

³⁶ Riposte du GPE à la COVID-19 BOD/2020/03 DOC 02, tableau 1, <https://www.globalpartnership.org/sites/default/files/document/file/BOD-2020-03-DOC%2002%20-%20GPE%20COVID-19%20Response-FR.pdf>.

L'UNICEF et la Banque mondiale gèrent 86 % du montant total des financements accélérés COVID-19³⁷. Comme le montre le tableau 8, l'UNICEF est l'agent partenaire pour le plus grand nombre de financements accélérés COVID-19 (avec 52,9 %, soit 27 financements sur 51), suivi par la Banque mondiale (avec 31,4 %, soit 16 sur 51). Au total, il existe sept agents partenaires différents pour les financements accélérés COVID-19³⁸.

Tableau 8. Nombre et montant des financements par agent partenaire pour les FA COVID-19 et les ESPIG au 30 juin 2020

Financements accélérés COVID-19				
Agent partenaire	Nombre de financements	Proportion de financement	Montant des financements (millions de dollars)	Proportion du montant des financements
UNICEF	27	52,9 %	188,7	44,7 %
Banque mondiale	16	31,4 %	173	41 %
Asdi	1	2 %	15,2	3,6 %
AFD	2	3,9 %	14	3,3 %
UNESCO	1	2 %	11	2,6 %
AFD/UNICEF	1	2 %	11	2,6 %
Save the Children	2	3,9 %	6,2	1,5 %
OECD	1	2 %	3	0,7 %
Total	51		422	100 %

Note : La proportion gérée par chaque agent partenaire dans le montant total du financement pour les ESPIG réguliers se rapporte aux ESPIG en cours à la fin de l'exercice 2020.

5.3 ALLOCATIONS THÉMATIQUES DU FINANCEMENT ACCÉLÉRÉ COVID-19

Les financements approuvés allouent les ressources à des activités d'atténuation ou de relance conformément aux trois objectifs stratégiques du GPE – apprentissage, équité et systèmes (les « domaines thématiques »). Afin de suivre les montants alloués aux différentes activités programmatiques et à chaque domaine thématique financé, le Secrétariat du GPE a codé et chiffré tous les financements COVID-19 approuvés, en utilisant un livre de codes qui a été élaboré pour ce type de financement (voir annexe 3B). Cette sous-section présente brièvement la répartition thématique des 51 financements accélérés COVID-19 qui ont été approuvés en juillet 2020. Veuillez noter que l'allocation thématique présentée dans les sous-sections ci-dessous est basée sur les documents de programme originaux soumis par les agents partenaires. Ces allocations sont susceptibles d'être révisées en fonction du montant de l'allocation finale par pays qui peut être réduite³⁹ et de la réaffectation éventuelle des fonds pendant la mise en œuvre⁴⁰.

³⁷ La désignation d'un agent partenaire pour un FA COVID-19 suit une procédure similaire que pour les ESPIG réguliers, où un agent partenaire est choisi par le gouvernement en consultation avec le groupe local des partenaires de l'éducation. Les agents partenaires intéressés qui ont déjà été accrédités et qui ont agi en cette qualité peuvent être sélectionnés par le gouvernement.

³⁸ L'UNICEF, la Banque mondiale, l'Asdi, l'AFD, l'UNESCO, Save the Children et l'OECD. Un financement (Niger) est géré conjointement par l'AFD et l'UNICEF.

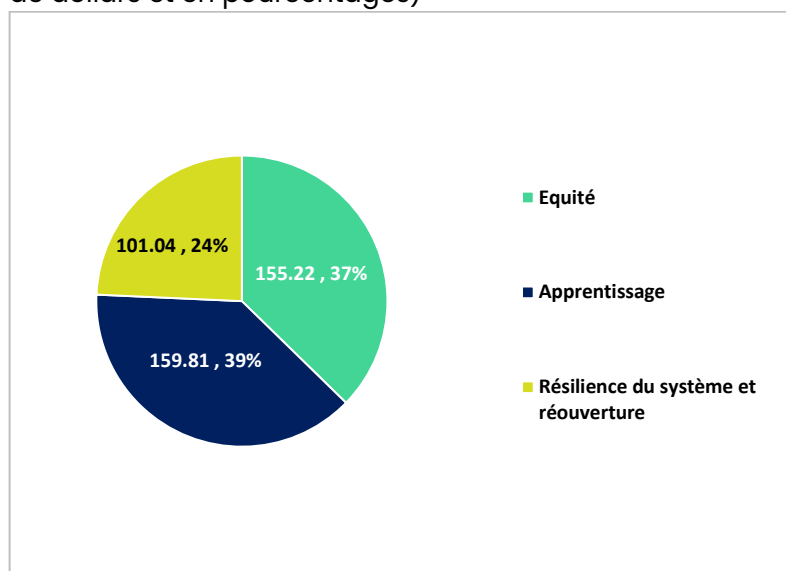
³⁹ En raison de la forte demande, le guichet de financement initial ne pouvait pas couvrir tous les pays ayant manifesté un intérêt pour le financement. Le Conseil d'administration a donc doublé les ressources disponibles pour les porter à 500 millions de dollars et a réduit l'allocation par pays. En conséquence, certains pays qui avaient sollicité le montant initial le plus élevé, ont été priés de soumettre un programme révisé, qui pourrait ne pas être entièrement pris en compte dans ces données de codage et de calcul des coûts.

⁴⁰ Étant donné l'imprévisibilité de l'évolution de la situation de la COVID-19, le GPE permet aux pays et aux agents partenaires de reprogrammer le financement, en consultation avec le GLPE, pour un montant ne dépassant pas 25 % de l'allocation.

5.3.1 Aperçu des allocations thématiques

Comme mentionnée précédemment, les financements accélérés COVID-19 continuent à soutenir les trois objectifs stratégiques du GPE — apprentissage, équité et systèmes⁴¹. Sur les 51 financements, 39 % du financement total est principalement alloué à des activités liées à l'apprentissage, 37 % à l'équité et 24 % au renforcement des systèmes. La proportion consacrée à l'équité, à l'apprentissage et aux systèmes est à peu près la même que pour les ESPIG réguliers, mais l'allocation aux systèmes est légèrement inférieure pour les financements COVID-19, car une partie est dédiée aux interventions d'urgence. L'allocation pour le renforcement des systèmes consacrée aux financements COVID-19 contribue à renforcer la résilience du système éducatif en cas de crise similaire à l'avenir⁴².

Graphique 9. Allocation des financements accélérés COVID-19 par domaine thématique (en millions de dollars et en pourcentages)



Les pays partenaires ont alloué 39 % de leurs financements accélérés COVID-19 aux efforts d'atténuation, tandis que les 61 % restants ont été alloués aux efforts de relance. L'atténuation fait référence aux activités qui visent à atténuer les effets négatifs de la COVID-19 sur les résultats scolaires et sur la continuité de l'apprentissage. La relance, d'autre part, vise à garantir que tous les enfants puissent retourner à l'école en toute sécurité et que les systèmes éducatifs soient restaurés et renforcés pour faire face aux futures situations d'urgence. Les 51 financements soutiennent à la fois l'atténuation et la relance⁴³.

⁴¹ Le codage pour le FA COVID-19 répartit les activités entre différentes catégories en fonction de la description de celle-ci. Par exemple, « améliorer l'accès à l'apprentissage par le biais de la radio, en mettant l'accent sur les communautés qui n'en ont pas un accès suffisant » serait équitablement divisé entre l'apprentissage et l'équité.

⁴² Des exemples d'activités pour chaque domaine thématique, qu'elles soient axées sur l'atténuation ou la relance, comprennent le soutien aux enfants marginalisés qui n'ont pas accès à la technologie (équité) ; la fourniture de programmes d'apprentissage à distance/à domicile/de tutorat (apprentissage) et la fourniture d'installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) pour soutenir la réouverture des écoles (système). Voir l'annexe 3B pour plus d'informations et des exemples de pays.

⁴³ Les activités prises en compte dans les financements accélérés COVID-19 ne reflètent qu'une partie de la riposte sectorielle. Dans certains pays, les activités incluses dans le FA COVID-19 du GPE ont pris en considération ce que d'autres partenaires de développement faisaient également. Par exemple, le programme L'Éducation sans délai a également soutenu 15 des 51 pays qui ont bénéficié des financements COVID-19 du GPE. Le Secrétariat a assuré la complémentarité et a évité les chevauchements de programmes grâce à son processus d'examen de la qualité des financements.

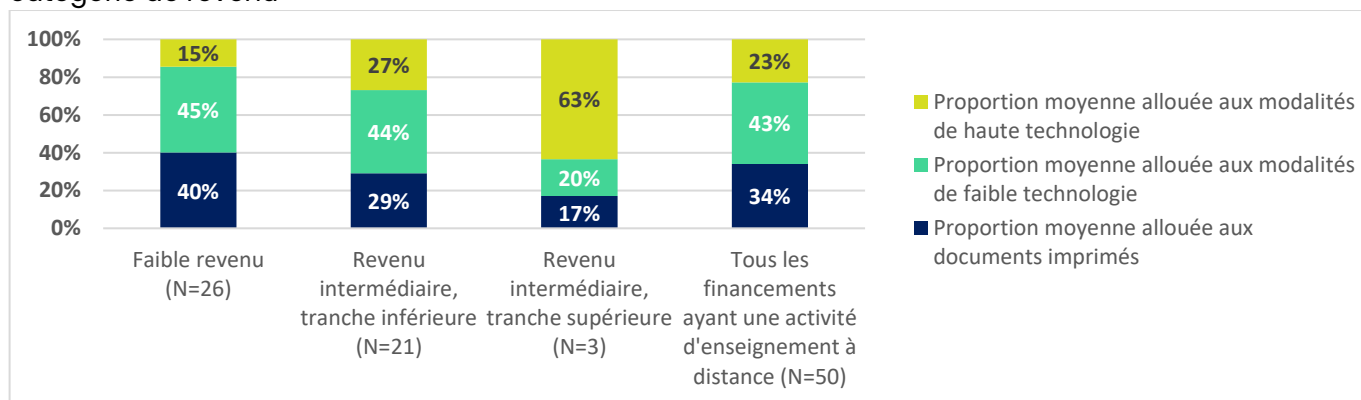
5.3.1.1 Soutien à la réouverture des écoles

Parmi tous les financements, la réouverture des établissements d'enseignement est l'activité de relance qui reçoit le plus de fonds. Cinquante et un millions de dollars, soit 20 % de l'ensemble des fonds consacrés à la relance, sont alloués à la réouverture des établissements d'enseignement. Tous les financements dont les activités sont chiffrées dans ce domaine thématique soutiennent des programmes d'hygiène dans les écoles en vue de la réouverture (par exemple, la construction d'installations WASH, la désinfection et l'assainissement des salles de classe). Parmi d'autres activités soutenues dans ce domaine thématique figurent l'élaboration de lignes directrices et de protocoles pour réouvrir les écoles en sécurité et l'extension des espaces d'apprentissage par l'ajout de tentes afin de maintenir la distance sociale dans les salles de classe.

5.3.1.2 Modalités de l'enseignement à distance

Tous les financements soutiennent l'enseignement à distance, sous une forme ou une autre, afin de permettre la poursuite de l'apprentissage pendant la fermeture des écoles, sauf en Afghanistan⁴⁴. Soixante-dix-huit pour cent de l'enveloppe totale allouée à l'enseignement à distance (40,4 millions de dollars sur 52 millions) permet de fournir des documents imprimés ou des modalités de faible technologie (par exemple, la radio ou la télévision), reflétant les problèmes de connectivité dans les pays partenaires du GPE. En fait, la proportion moyenne de la population ayant accès à Internet parmi les pays ayant bénéficié du financement COVID-19 est de 22,6 %⁴⁵. Comme le montre le graphique 10, la proportion allouée aux modalités de moyenne à haute technologie (par exemple, tablettes, Internet mobile, SMS) est plus importante dans les pays où le revenu est plus élevé et disposant d'un meilleur taux de pénétration d'Internet. La diffusion télévisuelle et/ou la plateforme d'apprentissage en ligne sont appuyées dans la plupart des financements destinés aux petits pays insulaires en développement (huit sur dix), où l'enseignement à distance par le biais de ces modalités avait déjà été jugé approprié avant même la pandémie afin d'atteindre une population largement dispersée⁴⁶.

Graphique 10. Proportion moyenne allouée aux différentes modalités d'enseignement à distance, par catégorie de revenu



⁴⁴ En Afghanistan, l'enseignement à distance est soutenu par un financement financé par L'Éducation sans délai. Voir la section 4.5 pour la complémentarité entre le GPE et L'Éducation sans délai.

⁴⁵ Selon l'indicateur de développement mondial <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/IT.NET.USER.ZS>

⁴⁶ UNESCO IIEP (1993), Stratégies éducatives pour les petits États insulaires.

Lors de l'utilisation de modalités de moyenne à haute technologie, diverses mesures sont prises pour s'assurer que l'enseignement à distance atteint toute la population cible. Par exemple, des documents imprimés ou des modalités d'enseignement à distance de faible technologie sont également disponibles pour ceux qui n'ont pas de connexion Internet, ou bien l'apprentissage en ligne est combiné à des interventions visant à accroître l'accessibilité d'Internet, comme la fourniture d'une infrastructure Internet. Sur les 50 financements soutenant l'enseignement à distance, 47 (soit 94 %) combinent au moins deux modalités pour atteindre le plus grand nombre d'enfants possible⁴⁷.

5.3.1.3 Priorité donnée aux enfants marginalisés

Parmi tous ces financements, les efforts sont axés sur les enfants marginalisés. L'interruption de l'apprentissage et le choc économique exacerberont les inégalités et exposeront les enfants les plus vulnérables à des risques supplémentaires. Les 51 financements comportent tous des mesures spécifiques visant à soutenir les populations marginalisées dans leurs efforts d'atténuation et 86 % des financements (44 sur 51) visent à soutenir les efforts de relance. Le montant spécifiquement alloué au soutien de ces populations s'élève à 49,2 millions de dollars (22 millions de dollars pour l'atténuation et 27,2 millions de dollars pour la relance). Ces aides visent à remédier aux inégalités spécifiques identifiées dans le pays, par exemple en fonction du sexe, de la situation géographique, du revenu des ménages et de l'appartenance ethnique. En outre, les activités codifiées sous d'autres thèmes (par exemple, la distribution de matériel d'enseignement à distance en version papier) sont également destinées aux enfants des régions pauvres, rurales et éloignées.

La plupart des financements comprennent des activités spécifiques visant à réduire les obstacles liés au genre. Soixante-neuf pour cent des financements (35 sur 51) incluent ce type d'activité dans leurs efforts d'atténuation et 82 % (42 sur 51) dans leurs efforts de relance. Le soutien ciblé à l'égalité des genres s'élève à 12,7 millions de dollars (3,7 millions de dollars pour l'atténuation et 9 millions de dollars pour la relance).

Quatre-vingts pour cent (41 sur 51) des financements soutiennent les enfants handicapés dans leurs efforts d'atténuation. Ces financements adoptent des mesures spécifiques pour garantir la continuité de l'apprentissage des enfants handicapés pendant la fermeture des écoles, notamment la traduction en braille de matériel d'enseignement à distance et l'ajout de la langue des signes aux programmes éducatifs à la télévision. Certains financements (51 %, 26 sur 51) ciblent également les enfants handicapés dans leurs campagnes de retour à l'école pendant la phase de relance.

Tous les pays partenaires ayant une vaste population de réfugiés et/ou de personnes déplacées la soutiennent soit dans le cadre du FA COVID-19, soit dans le plan d'intervention national, soit dans le cadre du financement de L'Éducation sans délai. Sur 51 pays, 24 %, soit 12 financements, soutiennent les efforts d'atténuation des effets des réfugiés et/ou des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays pour un montant de 3,1 millions de dollars. Par ailleurs, 12 %, soit six financements, les soutiennent dans leurs efforts de relance pour un montant de 2,4 millions de dollars. Les montants alloués visant à appuyer ces populations s'élèvent à 3,1 millions de dollars pour l'atténuation et à 2,4 millions de dollars pour la relance. Bien que cela puisse sembler peu, parmi les 10 pays partenaires du GPE ayant un grand

⁴⁷ Les quatre autres financements permettent de dispenser un enseignement à distance uniquement par le biais de documents imprimés (Haïti) ou de modalités de faible technologie (Burkina Faso et Bénin). Dans le cas de l'Afghanistan, aucune disposition sur l'enseignement à distance n'existe par le biais d'un financement du GPE mais ce domaine a été soutenu par L'Éducation sans délai.

nombre de réfugiés et/ou de personnes déplacées⁴⁸, quatre pays⁴⁹ ont inclus le soutien à ces populations dans les financements accélérés COVID-19 du GPE. Les six pays restants prévoient de répondre aux besoins de ces populations dans le plan d'intervention national pour la COVID-19 et/ou dans le financement de l'initiative L'Éducation sans délai⁵⁰. Dans certains pays, les partenaires s'appuient sur le guichet « régulier » du financement accéléré du GPE pour répondre aux besoins des populations déplacées (par exemple, au Burkina Faso et au Nigéria).

5.3.1.4 Alimentation scolaire et transfert d'argent

Afin d'inciter les enfants à retourner à l'école lorsqu'elles rouvriront, les financements à travers le monde consacreront 6,7 millions de dollars aux repas scolaires et 2,2 millions de dollars à un soutien financier ciblé et en nature. On estime que 3 millions d'enfants dans les pays partenaires du GPE pourraient ne jamais retourner à l'école après les mesures de confinement prises dues à la COVID-19⁵¹. Les faits montrent que l'un des moyens les plus efficaces d'inciter les enfants à retourner à l'école consiste à offrir des repas scolaires et des transferts d'argent. Vingt-sept pour cent, soit 14 des 51 financements, soutiennent des programmes de nutrition et 10 %, soit 5 financements, soutiennent des incitations ciblées, dont trois qui apportent un soutien financier aux enfants. Les campagnes de rescolarisation (soutenues dans 86 % des financements) et les cours de rattrapage (soutenus dans 78 % des financements) devraient également encourager les enfants à retourner à l'école. Dans de nombreux pays (par exemple, en Éthiopie, au Kenya et au Rwanda), les gouvernements et les partenaires de développement cherchent également à financer des programmes d'alimentation et de nutrition scolaires. Le graphique 10 et l'annexe 3B montrent le montant alloué et la proportion de financements soutenant chaque domaine thématique.

5.4 DES PROCÉDURES DE FINANCEMENT SIMPLIFIÉES POUR UNE RÉPONSE PLUS RAPIDE

La rapidité avec laquelle les financements sont approuvés et décaissés dans une situation d'urgence, influence directement le résultat de la riposte. Cette partie examine le temps nécessaire au Secrétariat pour approuver les financements et présente les mesures prises visant à accélérer le décaissement, à tirer des enseignements susceptibles d'accélérer les interventions d'urgences futures et éventuellement à rationaliser les processus réguliers d'octroi des financements.

5.4.1 Facteurs influençant la durée entre la présentation de la requête et son approbation

Sur les 51 financements approuvés à la fin du mois de juillet 2020, le délai moyen entre la présentation de la requête et son approbation était de 33,8 jours. Ce délai est beaucoup plus court que celui des ESPIG réguliers, qui prennent environ 3 mois⁵² pour approuver le dossier final de requête

⁴⁸ Les 10 premiers pays d'accueil de réfugiés et/ou de personnes déplacées sont Pakistan, de l'Éthiopie, du Bangladesh, du Soudan, de l'Ouganda, du Nigéria, de la Somalie, du Soudan du Sud, de la République démocratique du Congo et de l'Afghanistan. Voir, HCR (2020) *Global Trends Forced Displacement in 2019* (p. 22 pour les réfugiés et p. 30 pour les déplacés internes).

⁴⁹ Le Soudan, l'Ouganda, le Nigéria et la Somalie.

⁵⁰ Le Pakistan, l'Éthiopie, le Bangladesh et le Soudan du Sud reconnaissent les réfugiés et les personnes déplacées dans le plan d'intervention du gouvernement. Le Bangladesh et la RDC ciblent ces populations dans le cadre du financement de L'Éducation sans délai.

⁵¹ Estimations du Secrétariat basées sur Save the Children (2020), *Save Our Education : Protéger le droit de chaque enfant à l'apprentissage dans le cadre de la riposte à la COVID-19 et des mesures de relance* <https://www.savethechildren.net/news/almost-10-million-children-may-never-return-school-following-covid-19-lockdown> (en anglais).

⁵² Cependant, le pouvoir délégué à la directrice générale d'approuver des financements d'un montant maximum de 10 millions de dollars a permis de réduire le temps nécessaire pour approuver des ESPIG « réguliers » plus petits.

de financement⁵³. Toutefois, le temps nécessaire entre la requête et l’approbation des financements accélérés COVID-19 varie considérablement d’un financement à l’autre – de 7 jours à un maximum de 77 jours⁵⁴. Cette section aide à comprendre les caractéristiques des financements dont l’approbation a été plus longue.

Le délai moyen entre la requête et son approbation est plus long pour les financements qui ont dû soumettre à nouveau leur requête sur la base des commentaires du Secrétariat. Les pays qui ont dû soumettre à nouveau leur requête (soit 28 pays) ont mis en moyenne 36 jours pour être approuvés, tandis que ceux qui ne l’ont pas fait (soit 23 pays) ont mis 31 jours. Un examen attentif des requêtes originales soumises révèle que celles dont l’approbation a pris plus de 40 jours (soit 14 pays) présentaient des problèmes nécessitant un examen minutieux lors du processus d’assurance qualité ainsi que des précisions de la part des agents partenaires. Bien que la plupart des financements, indépendamment du nombre de jours écoulés entre la présentation de la requête et son approbation, aient nécessité des précisions, les financements dont l’approbation a pris plus de 40 jours présentaient souvent un ou plusieurs des problèmes suivants influant sur la décision d’approuver ou non la requête :

- lien peu clair entre les activités proposées et la COVID-19 (par exemple, achat de véhicules, de manuels scolaires, de pupitres et de bancs d’école) ;
- ambiguïté sur le fait de savoir si le financement soutient des niveaux au-delà de l’éducation de base et/ou des écoles non publiques ;
- divergence entre le descriptif du programme et le budget ; et
- une attention insuffisante ou des critères de ciblage peu clairs pour atteindre les enfants défavorisés.

Le délai moyen entre la requête et son approbation a été plus court pour les pays qui ont présenté leur requête au début du mois de mai. Toutefois, comme le volume des requêtes a augmenté, l’approbation des requêtes a été plus longue (voir tableau 9). Sur les 51 requêtes approuvées en juillet, 70 % (soit 36 requêtes) ont été reçues au cours des deux premières semaines de mai. Cela pourrait s’expliquer par le fait que la dotation initiale de 125 millions de dollars disponibles par le biais de ce guichet de financement a été attribuée selon le principe du « premier arrivé, premier servi », résultant à la soumission de plusieurs requêtes à peu près en même temps, afin de pouvoir accéder à la première tranche. Pour répondre à la forte demande des pays partenaires, le Conseil a décidé d’augmenter l’allocation totale de 250 millions de dollars à 500 millions de dollars et de réajuster l’allocation de chaque pays⁵⁵.

⁵³ Selon une étude menée par le Secrétariat, l’élaboration d’un ESPIG, depuis la réception de la matrice des prérequis du modèle de financement jusqu’à l’achèvement de l’évaluation finale de la requête de l’ESPIG, prend 10 mois, après quoi trois mois supplémentaires sont nécessaires pour l’examen et l’approbation par le GPC. Ce processus comprend l’élaboration de la portée du programme et de la note conceptuelle, la consultation locale et l’élaboration du projet de programme.

⁵⁴ La requête du Mali a pris 77 jours entre sa soumission et son approbation, ceci en raison de multiples problèmes identifiés lors de l’examen initial du Secrétariat qui l’a conduit à solliciter une nouvelle soumission de la requête.

⁵⁵ Financement accéléré COVID-19 du GPE (2020), (BOD/2020/05 DOC 02) https://www.globalpartnership.org/sites/default/files/document/file/2020-05-PME-proposition-financement-COVID19-supplementaire_FR.pdf

Tableau 9. Volume des requêtes par quinzaine et nombre moyen de jours entre la présentation et l’approbation

Date/mois (année : 2020)	Nombre de requêtes reçues	Nombre moyen de jours entre la requête et l’approbation
21/4 – 4/5	7	15,1
5/5 – 18/5	36	37,8
19/5 – 1/6	6	34,5
2/6 – 15/6	1	29,0
30/6 – 1/7	1	21,0
Total	51	33,8

5.4.2 Mécanismes ayant permis une approbation rapide

La délégation de pouvoirs et la rationalisation du processus d’examen des propositions au sein du Secrétariat ont contribué à accélérer considérablement le processus d’approbation. Le Conseil d’administration a délégué à la directrice générale du GPE le pouvoir d’approuver toutes les propositions pour le guichet de financement COVID-19⁵⁶. Cette mesure a non seulement permis d’accélérer le processus d’approbation des requêtes, mais a également permis de réduire la charge de travail des Comités. En outre, l’assurance qualité et l’examen des requêtes au sein du Secrétariat ont été rationalisés en créant une équipe dédiée à la révision des requêtes et composée de membres du personnel ayant différentes spécialisations (par exemple, assurance qualité, suivi et évaluation, genre, etc.), en redéployant le personnel pour permettre un soutien accru⁵⁷ et en faisant la différenciation entre les questions qui nécessitaient des précisions avant l’approbation et celles qui pouvaient être traitées en les incluant dans la lettre d’approbation sous forme d’éléments de décision⁵⁸.

Les processus au niveau des pays ont également été accélérés. Comme pour les financements accélérés réguliers, le processus de sélection de l’agent partenaire a été simplifié. Le processus standard de sélection des agents partenaires pour les ESPIG réguliers, qui consiste principalement en la transparence, l’approbation du gouvernement et l’endossement du GLPE, a été maintenu. Cependant pour les financements accélérés COVID-19, seuls les agents partenaires intéressés étant déjà autorisés et ayant la capacité d’agir en cette qualité seront éligibles pour la sélection par le gouvernement⁵⁹. Les processus au niveau national ont également été accélérés pour permettre une soumission rapide des requêtes, tout en maintenant les éléments essentiels d’une prise de décision inclusive au niveau national – coordination des GLPE et/ou des cluster éducation. Une évaluation plus complète de la mesure dans laquelle les différentes parties prenantes ont participé au processus de financement sera entreprise par le biais d’une évaluation de ce guichet de financement (voir section 5.5).

⁵⁶ https://www.globalpartnership.org/sites/default/files/document/file/2020-03-GPE-COVID19-response_FR.pdf

⁵⁷ Compte tenu de l’importance de répondre à la crise mondiale et à la demande des pays partenaires très rapidement, le soutien d’urgence a souvent signifié de longues heures de travail supplémentaires pour le personnel de l’équipe d’examen qui s’est portée volontaire pendant la période d’urgence de trois mois et de rééquilibrer la charge de travail des collègues et/ou de retarder des tâches moins urgentes. Il est probable qu’il en soit de même pour les pays partenaires, les agents partenaires, les agences de coordination, les GLPE et les autres partenaires — qui ont tous joué un rôle essentiel dans l’élaboration des programmes et l’engagement du dialogue avec le Secrétariat au cours des dernières étapes de l’examen des programmes.

⁵⁸ Ce processus a permis de garantir l’approbation des financements à condition que des ajustements soient apportés aux programmes et fassent l’objet d’un rapport au Secrétariat selon les besoins, au lieu de retarder la requête jusqu’à ce que tout ait été corrigé.

⁵⁹ Une dérogation serait demandée afin que les OING accréditées n’aient pas besoin d’une évaluation formelle du financement au niveau du pays si l’allocation est supérieure à 5 millions de dollars. Toutefois, le risque serait toujours pris en compte par le Secrétariat.

5.4.3 Faciliter la rapidité du décaissement

Au 30 juin 2020, 270 millions de dollars ont déjà été versés par le fonds d'affectation spéciale du GPE aux agents partenaires au profit de 26 financements accélérés COVID-19. La rapidité des décaissements est un autre facteur clé pour une intervention rapide dans les situations d'urgence. Cependant, les modalités varient d'un agent partenaire à l'autre, et certaines exigent une procédure plus formelle qui prend davantage de temps pour démarrer la mise en œuvre d'un financement après son approbation. Le Secrétariat a œuvré en collaboration avec ces agents partenaires afin de résoudre ces questions. Par exemple, rembourser de manière rétroactive les financements gérés par la Banque mondiale est censé contribuer à des décaissements plus rapides. Certains pays partenaires, qui sollicitent un financement accéléré COVID-19 du GPE avec la Banque mondiale comme agent partenaire, ont ainsi demandé un financement rétroactif des activités et des dépenses éligibles. Conformément aux politiques de la Banque mondiale, dans les opérations d'urgence, on autorise le financement rétroactif jusqu'à 40 % du montant du financement pour les paiements effectués par le pays partenaire jusqu'à 12 mois avant la signature de l'accord de financement⁶⁰.

La programmation du financement accéléré COVID-19 en tant que financement supplémentaire à l'ESPIG existant devrait également permettre la rapidité du décaissement. En effet, les modalités de mise en œuvre du financement principal peuvent être utilisées pour le financement COVID-19. Cela signifie à la fois une approbation plus rapide du financement puisque l'évaluation des modalités de mise en œuvre est minimale, et un décaissement plus rapide parce que les modalités de mise en œuvre existent déjà. Par exemple, au Sénégal, l'AFD, agent partenaire pour le financement accéléré COVID-19 et l'ESPIG régulier a structuré le financement accéléré COVID-19 comme une composante supplémentaire de l'ESPIG en cours, de sorte que les modalités de mise en œuvre de l'ESPIG en cours peuvent être utilisées pour le FA COVID-19.

5.5 SUIVI ET ÉVALUATION

Par rapport aux ESPIG réguliers, le guichet du FA COVID-19 exige des rapports plus fréquents et davantage standardisés. Cela permet d'être en permanence au courant l'avancement de la mise en œuvre des financements dans une situation qui évolue rapidement et d'évaluer périodiquement si les activités financées par les FA COVID-19 sont exécutées dans les délais, et si elles atteignent les bénéficiaires prévus. Deux différences majeures existent entre les rapports des ESPIG réguliers et ceux des FA COVID-19. Tout d'abord, alors que les ESPIG réguliers sont tenus de rendre compte annuellement de leur état de mise en œuvre, les FA COVID-19 doivent répondre à des enquêtes trimestrielles. Cela permettra de surveiller de près les financements COVID-19 et de corriger le tir si les résultats escomptés ne sont pas atteints. Ensuite, un ensemble d'indicateurs de base doivent être inclus dans le cadre de résultats du programme soutenu par le financement si le programme a des activités pertinentes liées à ces indicateurs. Les indicateurs de base permettront à l'ensemble du guichet de financement de générer des données comparables entre les financements afin de mieux comprendre ce qui fonctionne dans certains contextes, élément pouvant être utile pour identifier des interventions efficaces dans des contextes d'urgence à l'avenir. Tous les indicateurs de base pertinents seront ventilés par sexe, avec une ventilation supplémentaire par revenu du ménage, niveau d'éducation, groupe d'âge, ethnicité, handicaps et zones géographiques, le cas échéant.

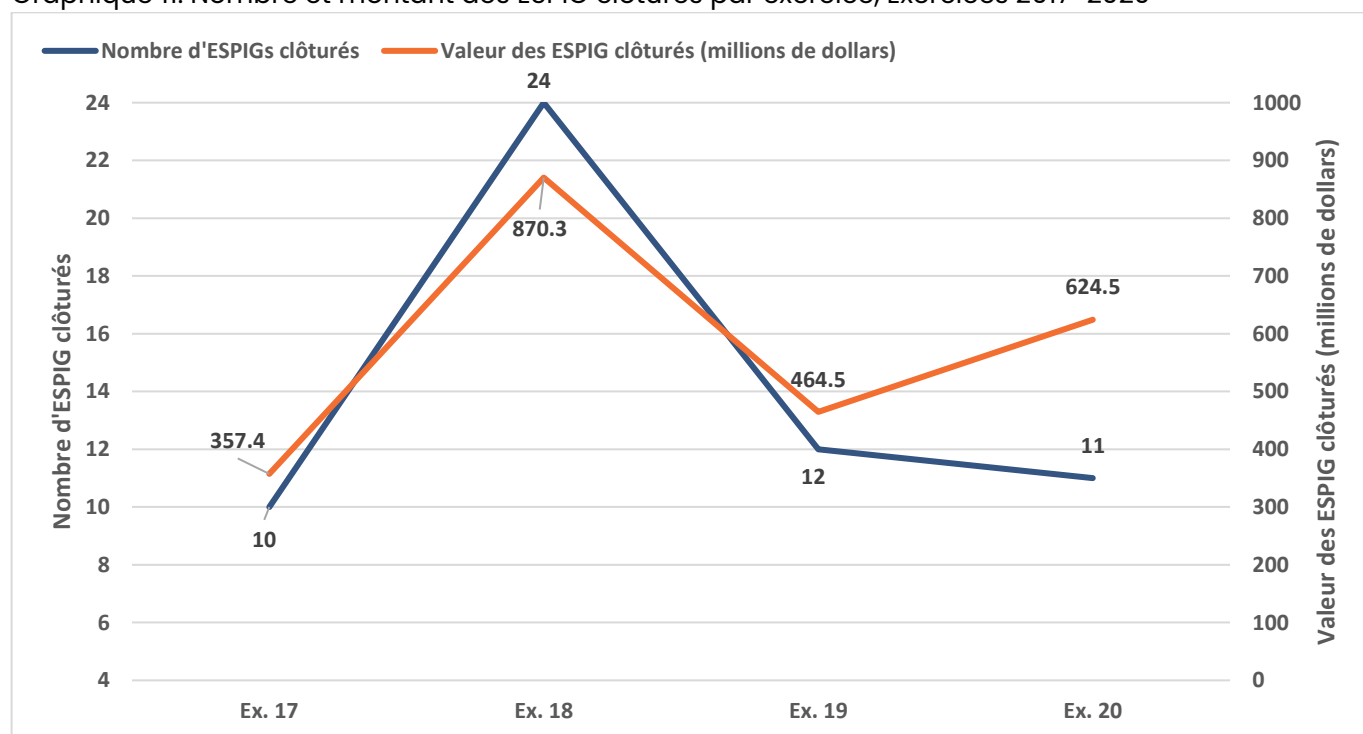
⁶⁰ Sous réserve des approbations nécessaires.

En outre, tous les financements doivent être assortis de plans chiffrés permettant de tirer des enseignements des données probantes qui précisent la manière dont les informations sur la pertinence, l'efficacité et l'efficacité des financements seront en permanence collectées, analysées et utilisées. Les agents partenaires rendront compte des résultats de ces plans chiffrés dans les rapports d'achèvement des financements. Ces résultats constitueront un élément clé de la base de données probantes en vue d'une évaluation sommative de ce guichet de financement. Les résultats du suivi seront communiqués au Comité des financements et performances et seront disponibles en ligne aux alentours de décembre 2021. En outre, il y aura une évaluation complète de la riposte du GPE à la COVID-19 dans les années à venir.

6 FINANCEMENTS CLÔTURÉS

Au cours de l'année fiscale 2020, la mise en œuvre de 11 ESPIG a été achevée (pour un montant de 624,5 millions de dollars), augmentant le montant des ESPIG clôturés de plus d'un tiers (soit 34 %) par rapport à l'exercice 2019, où le montant des ESPIG clôturés était de 464,5 millions de dollars. D'autre part, le nombre d'ESPIG clôturés est passé de 12 à 11. En général, comme le montre le graphique 11, le nombre de financements clôturés a été stable au cours des quatre derniers exercices, se situant entre 10 et 12, sauf pour l'exercice 2018.

Graphique 11. Nombre et montant des ESPIG clôturés par exercice, Exercices 2017-2020



La durée moyenne des ESPIG clôturés (hors FA) est restée relativement stable : 4,2 ans pour l'exercice 2018 ; 4,5 ans pour l'exercice 2019 ; 4,4 ans pour l'exercice 2020.

Les délais de clôture ont légèrement augmenté (1,05 an pour l'exercice 2018, 1,09 an pour l'exercice 2019 et 1,44 an pour l'exercice 2020). Nous mesurons ce phénomène en examinant la différence entre les dates de clôture initiales et les dates de clôture réelles⁶¹. Lorsque ces retards sont ventilés en fonction du statut des pays touchés par la fragilité et les conflits, aucune relation solide n'est observée pour les trois derniers exercices. Lorsqu'ils sont ventilés par agent partenaire, seule la Banque mondiale compte un portefeuille suffisamment important de financements pour disposer de chiffres statistiquement significatifs pour l'analyse des tendances. Les ESPIG pour lesquels la Banque mondiale agit en qualité d'agent partenaire se clôturent généralement avec un an de retard (0,90 an pour l'exercice 2018 ; 0,86 an pour l'exercice 2019 ; 1,28 an pour l'exercice 2020), ce qui est légèrement inférieur à la moyenne pour chaque exercice⁶² (1,05 an pour l'exercice 2018 ; 1,09 an pour l'exercice 2019 ; 1,44 an

⁶¹ Les financements accélérés sont exclus de cet exercice en raison de leurs calendriers très différents.

⁶² La moyenne est la moyenne des différences (entre les dates de clôture initiales et réelles) pour tous les financements qui ont été clôturés au cours d'un exercice donné.

pour l'exercice 2020). Toutefois, il convient de noter qu'il s'agit du temps de mise en œuvre à partir du démarrage effectif du programme. Si l'on tient compte des délais entre les dates d'approbation et les dates de démarrage effectif des ESPIG qui ont été clôturés au cours des trois derniers exercices, les ESPIG du portefeuille de la Banque mondiale ont généralement mis environ 6 mois (6,4 mois pour l'exercice 2018 ; 5,6 mois pour l'exercice 2019 ; 6,5 mois pour l'exercice 2020) à démarrer, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne (5,5 mois pour l'exercice 2018 ; 4,8 mois pour l'exercice 2019 ; pour l'exercice 2020).

7 L'ÉDUCATION À VOIX HAUTE ET LE PARTAGE DE CONNAISSANCES ET D'INNOVATIONS

L'initiative L'Éducation à voix haute et la plateforme de partage de connaissances et d'innovations (KIX) ont été approuvées par le Conseil d'administration du GPE en 2018 dans le cadre du nouveau Cadre de mobilisation et d'allocation de financements. Les mécanismes ont été conçus en consultation avec le Partenariat sous la supervision du Comité des stratégies et de l'impact entre avril 2017 et octobre 2018. Le KIX a été conçu comme un mécanisme de renforcement du modèle opérationnel du GPE. Le Centre de recherche pour le développement international (CRDI) a été choisi comme agent partenaire et principal partenaire de mise en œuvre du KIX, tandis qu'Oxfam IBIS a été sélectionné pour L'Éducation à voix haute. Le KIX et L'Éducation à voix haute sont tous deux devenus opérationnels après l'approbation de la proposition de programme de leur agent partenaire respectif par le Conseil d'administration du GPE en mars 2019.

7.1 L'ÉDUCATION À VOIX HAUTE

L'Éducation à voix haute est le fonds du GPE destiné à soutenir le rôle de la société civile dans l'élaboration des politiques éducatives afin de mieux répondre aux besoins des communautés, en particulier des populations vulnérables et marginalisées. Il s'agit du plus grand fonds dans le monde soutenant le plaidoyer de la société civile en faveur de l'éducation.

L'allocation totale du GPE pour L'Éducation à voix haute est de 55,5 millions de dollars, dont 10,5 millions ont été transférés par l'administrateur fiduciaire du GPE à l'agent partenaire (Oxfam IBIS) au 30 juin 2020. À cette date, l'agent partenaire a décaissé un total de 3,6 millions de dollars aux bénéficiaires. L'Éducation à voix haute comporte les trois volets de financement suivants :

- **Le volet 1 vise à renforcer l'engagement de la société civile nationale dans la planification, le dialogue sectoriel et le suivi de l'éducation.** Ce volet s'appuie sur le Fonds de la société civile pour l'éducation (FSCE)⁶³ afin de soutenir les coalitions nationales de l'éducation avec des financements se situant entre 100 000 et 300 000 dollars sur une durée de deux ans. Parmi les organisations éligibles figurent les coalitions nationales de l'éducation (CNE) qui ont auparavant bénéficié de financements du FSCE et qui sont basées dans des pays étant soit des partenaires actuels du GPE, soit en recherche active de partenariat. L'annexe 4 fournit des informations sur les financements qui ont été approuvés au cours de l'exercice 2020 pour les coalitions de l'éducation dans le cadre du premier volet opérationnel.
- **Le volet 2 vise à renforcer le rôle de la société civile dans la promotion de la transparence et de la responsabilité de la politique nationale du secteur de l'éducation et de sa mise en œuvre.** Ce volet aide les organisations nationales des pays partenaires éligibles au GPE à entreprendre des initiatives de responsabilité sociale grâce à des financements allant de 450 000 à 1,2 million de dollars pour une durée de 2 à 3 ans.
- **Le volet 3 vise à créer un environnement mondial et transnational plus favorable aux efforts de plaidoyer et de transparence de la société civile dans les pays.** Ce volet soutient les alliances mondiales, régionales ou multinationales de la société civile, qui comprennent au moins un acteur national de la société civile dans les pays partenaires éligibles au financement

⁶³ Consulter les détails sur le site du GPE, <https://www.globalpartnership.org/fr/funding/civil-society-education-fund>.

du GPE, grâce à des financements entre 450 000 et 1,2 million de dollars pour une durée de 2 à 3 ans.

Faits marquants de la mise en œuvre

Le premier appel à propositions pour les coalitions nationales de l'éducation (volet opérationnel 1) a eu lieu entre août et octobre 2019, avec 54 soumissions. Sur les 54 propositions reçues, 27 ont été approuvées par des comités de sélection régionaux indépendants pour une mise en œuvre immédiate ; tandis que les 27 autres propositions font l'objet d'un examen approfondi et sont en cours d'amélioration afin de répondre aux normes de qualité requises pour tous les plans de mise en œuvre des propositions.

Dans les propositions approuvées⁶⁴, les bénéficiaires ont identifié une série de domaines prioritaires sur la base de leur analyse du contexte national. Les thèmes récurrents en matière de plaidoyer et de responsabilité sociale concernent les dépenses publiques sensibles à la dimension d'inclusion et de genre basées sur des plans sectoriels de l'éducation solides, et la promotion des besoins éducatifs des groupes les plus marginalisés (par exemple, les enfants handicapés, les enfants réfugiés, les enfants démunis des zones rurales, les groupes ethniques, les jeunes, les victimes de brimades et de violences sexistes), y compris le déploiement équilibré d'enseignants correctement formés et l'investissement approprié dans du matériel d'apprentissage pertinent. Les stratégies opérationnelles communes proposées comprennent : la consultation et la recherche pour un plaidoyer fondé sur des données probantes, le suivi par les citoyens de la mise en œuvre du plan et du budget du secteur de l'éducation, et l'identification et la promotion de bonnes pratiques et politiques en matière d'éducation. Un total de 13,5 millions de dollars a été alloué pour soutenir ces propositions.

Le premier appel à propositions pour le plaidoyer transnational (volet opérationnel 3) a reçu 109 demandes entre décembre et janvier 2019, dont 10 ont été présélectionnées⁶⁵. Les candidatures présélectionnées sont axées sur des domaines thématiques tels que l'éducation inclusive, l'égalité en matière d'éducation, le développement de la petite enfance, les droits à l'éducation des migrants et des réfugiés, la lutte contre le mariage des enfants et la violence sexiste, et le financement de l'éducation. Un total de 10 millions de dollars est prévu pour les financements en faveur des activités de plaidoyer transnationales.

Le premier appel à propositions pour les initiatives nationales de responsabilité sociale (volet opérationnel 2) a été lancé en avril et clôturé en juillet 2020. Cet appel a suscité 338 candidatures éligibles provenant de 50 pays, et une décision sur les bénéficiaires sélectionnés sera prise en septembre 2020. Un total de 11 millions de dollars est prévu pour les financements nationaux en matière de responsabilité sociale.

L'Éducation à voix haute investira dans l'apprentissage et le renforcement des capacités de ses bénéficiaires, et 6,9 millions de dollars sont prévus à cet effet.

⁶⁴ Consulter le site web du GPE : <https://www.globalpartnership.org/fr/news/leducation-voix-haute-alloue-135-millions-de-dollars-54-coalitions-en-vue-renforcer-le>

⁶⁵ Consulter le site web du GPE : <https://www.globalpartnership.org/fr/news/10-alliances-de-la-societe-civile-preselectionnees-pour-des-financements-de-projets-de>

Adaptation et riposte à la COVID-19

En mars 2020, l'émergence de la pandémie de la COVID-19 a entraîné un confinement généralisé, la fermeture des écoles, l'interdiction de voyager et un impact économique négatif. Oxfam IBIS a entrepris un plan d'urgence pour faire face aux impacts potentiels de ces conditions difficiles pour la mise en œuvre de L'Éducation à voix haute tout au long de l'année 2020. Bien qu'à l'heure actuelle, aucun changement important n'ait été nécessaire dans la programmation, le budget ou le calendrier initial de L'Éducation à voix haute, les considérations suivantes ont été prises en compte dans le cadre des efforts en cours pour faire face aux risques de la pandémie :

- **Une réévaluation du contexte stratégique du travail de plaidoyer et de responsabilisation**, alors que les systèmes et les politiques d'éducation sont affectés par les mesures d'urgence, la diminution des ressources financières et l'érosion des acquis antérieurs.
- **La rationalisation du processus d'approbation et de mise en œuvre des financements.** En particulier, les directives relatives aux financements ont inclus une référence explicite au rôle de L'Éducation à voix haute dans l'amélioration de la responsabilité des réponses éducatives face à la COVID-19, un examen virtuel et l'approbation des requêtes de financements. Les bénéficiaires de financements ont été invités à mettre à jour leurs propositions et plans d'apprentissage initiaux afin de tenir compte du nouvel environnement opérationnel d'urgence, qui nécessite d'apporter des changements au budget, au calendrier et à la stratégie. Certaines coalitions nationales de l'éducation seront engagées pour assurer le suivi de l'action gouvernementale pendant la fermeture des écoles en vue de garantir la continuité de l'apprentissage et de suivre l'impact sur les communautés locales. Les accords de projet existants prévoient la possibilité de réaligner les calendriers et les priorités stratégiques afin de rester pertinents pour les bénéficiaires et les autres parties prenantes impliqués dans les activités soutenues dans le cadre de L'Éducation à voix haute.

7.2 PARTAGE DE CONNAISSANCES ET D'INNOVATIONS DU GPE

L'objectif du KIX est de contribuer à améliorer le dialogue sur les politiques sectorielles et les pratiques afin de renforcer les systèmes éducatifs nationaux dans les pays partenaires du GPE. Il est conçu pour soutenir la production et la diffusion de connaissances nationales et régionales et renforcer la capacité des gouvernements et des parties prenantes à intégrer de manière plus régulière les nouvelles connaissances et les innovations dans les politiques et les pratiques à des échelles appropriées.

Le KIX est composé de : 1) **un mécanisme de financement** qui octroie des financements aux niveaux mondial et régional pour la production de connaissances et d'innovations ; et 2) **des pôles régionaux du KIX** qui rassemblent des représentants des systèmes éducatifs nationaux dans quatre pôles régionaux afin de cerner les priorités partagées en matière de politique éducative et d'échanger les informations et les bonnes pratiques en réponse. Ces deux composantes du KIX sont soutenues par une plateforme en ligne.

Le GPE a alloué 72 millions de dollars au KIX, dont près de 13,3 millions ont été versés à l'agent partenaire au 30 juin 2020⁶⁶. Le tableau 10 indique les fonds utilisés par l'agent partenaire à cette date.

⁶⁶ Six millions de dollars canadiens supplémentaires provenant de l'agent partenaire, le Centre de recherche pour le développement international (CRDI), ont également soutenu le budget du KIX.

Tableau 10. Utilisation du Fonds KIX, au 30 juin 2020

Éléments du projet	Dépenses en dollars
COÛTS DIRECTS DU PROJET	
Financements pour la recherche et l'échange de connaissances	10 531 292
Financements au niveau mondial	7 232 518
Recherche-action sur la mise à l'échelle de l'innovation	422 253
Pôles régionaux	2 876 521
Activités de soutien à la mise en œuvre du programme	135 210
Activités du programme	69 154
Fonds pour les opportunités et la gestion adaptative	1 230
Plateforme d'échange pour l'apprentissage	64 826
Gestion et administration du programme	1 384 073
COÛTS ADMINISTRATIFS	
Recouvrement des coûts administratifs	843 540
DÉPENSES TOTALES	12 894 115

Points forts de la mise en œuvre

La première année de mise en œuvre du KIX, d'avril 2019 à mars 2020, s'est concentrée sur l'établissement de bases solides, suivi d'une série d'activités après la fin de l'exercice financier⁶⁷. Parmi les principales réalisations figurent :

- Mécanisme de financement :** En juillet 2019, le KIX a lancé un appel à propositions de projets multinationaux et multirégionaux sur le thème « Renforcer les systèmes d'éducation par des innovations éprouvées dans les régions en développement ». En octobre, 192 propositions ont été reçues de 278 organisations différentes, provenant de 65 pays partenaires du GPE. Un groupe d'experts indépendants provenant d'institutions du monde entier a évalué et classé les propositions présélectionnées. Avec un financement supplémentaire de 12 millions de dollars accordé par le Conseil d'administration du GPE, le CRDI et le GPE ont sélectionné conjointement la cohorte gagnante de 12 projets représentant un investissement total de 23,3 millions USD⁶⁸.

Le portefeuille des financements au niveau mondial du KIX couvre 42 pays partenaires du GPE et priorise cinq domaines thématiques : enseignement et apprentissage, protection et éducation de la petite enfance, équité et inclusion, systèmes de données et systèmes d'évaluation des acquis scolaires. Le consortium de 35 partenaires de mise en œuvre comprend des organisations multilatérales, des organisations de la société civile, des universités et des groupes de réflexion. Les projets travailleront avec les gouvernements et les parties prenantes des pays pour adapter et mettre à l'échelle des innovations telles que l'utilisation de la technologie pour le développement professionnel des enseignants, l'intégration de l'éducation de la petite enfance dans la planification sectorielle et le renforcement des systèmes d'information pour la gestion de l'éducation, comme l'illustre l'annexe 5.

⁶⁷ Voir le « Rapport annuel 2019-2020 du mécanisme de partage de connaissances et d'innovation », disponible sur le site web du GPE : <https://www.globalpartnership.org/fr/content/rapport-annuel-2019-2020-du-mecanisme-de-partage-de-connaissances-et-d-innovations-du-pme>

⁶⁸ Voir « KIX Global Grants Portfolio Summary », disponible sur le site web de GPE : <https://www.globalpartnership.org/content/kix-global-grants-portfolio-summary> (en anglais)

2. Les pôles régionaux du KIX : Les pôles régionaux sont l'élément fondamental du KIX : ils sont le principal mécanisme de partage des connaissances⁶⁹. Chacun des quatre pôles fonctionne comme un forum régional qui facilite l'échange de connaissances, l'apprentissage et la collaboration entre les principaux acteurs de l'éducation nationale dans les pays membres du GPE. Les pôles identifient les priorités politiques et mobilisent des données probantes pour éclairer les débats politiques nationaux, les processus de planification sectorielle et les cycles de mise en œuvre. Dans le cadre d'un processus de sélection concurrentiel et ouvert en 2019, des partenaires d'apprentissage régionaux⁷⁰ ont été sélectionnés pour gérer quatre pôles (voir tableau 11).

Tableau 11. Pôles régionaux du KIX

Pôle du KIX	Partenaire d'apprentissage régional	Pays participants	Nouvelles priorités ⁷¹
Afrique 19 (pays anglophones africains partenaires du GPE)	UNESCO – Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique, UNICEF – Afrique orientale et australe et Union africaine	Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mozambique, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Somalie (Somaliland et Puntland), Soudan du Sud, Tanzanie (continentale et Zanzibar), Zambie, Zimbabwe	Améliorer l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage, les systèmes d'évaluation des acquis scolaires, l'équité et l'inclusion, renforcer la gouvernance et la gestion, et étendre la couverture de l'enseignement préscolaire
Afrique 21 (pays francophones africains partenaires du GPE)	Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFF), Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN), L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)	Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée-Bissau, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Sénégal, Tchad, Togo	Formation initiale et continue des enseignants, équité et inclusion, égalité des sexes, qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans des environnements bilingues et multilingues
Europe, Asie, Pacifique (EAP)	Le Réseau sur les politiques et la coopération internationales en éducation et en formation (NORRAG)	Afghanistan, Albanie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Géorgie, RDP lao, Maldives, Moldavie, Mongolie, Myanmar, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République kirghize, Soudan, Tadjikistan, Timor Leste, Vietnam, Yémen	Mise en œuvre systématique de nouveaux programmes pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage, en utilisant des données pour la planification, ne laissant personne derrière, en particulier dans le contexte de la COVID-19
Amérique latine et Caraïbes (ALC)	SUMMA (Laboratoire de recherche et d'innovation en éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes), Organisation des États des Caraïbes orientales (OEEO)	Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Honduras, Nicaragua, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Équité dans l'éducation dans les communautés rurales, renforcement des capacités dans le secteur de l'éducation pour une mise en œuvre réussie des processus de réforme des politiques nationales, égalité des genres, équité et inclusion

⁶⁹ Pour plus d'informations sur les centres KIX, voir : <https://www.gpekix.org/fr/poles-regionaux>

⁷⁰ Pour plus d'informations sur les partenaires sélectionnés pour gérer les pôles du KIX, voir : <https://www.gpekix.org/fr/poles-regionaux>.

⁷¹ Il s'agit de nouvelles priorités qui ont informé les appels à propositions régionaux, et les pôles s'engageront dans un certain nombre d'activités d'apprentissage et d'échange de connaissances dans ces domaines et au-delà.

- 3. Recherche sur la mise à l'échelle :** Dans le cadre d'un processus ouvert et compétitif, la Brookings Institution a été sélectionnée comme partenaire pour renforcer les connaissances et les capacités en matière de mise à l'échelle de l'impact des innovations éducatives dans les pays partenaires du GPE. Avec un budget de 2 millions de dollars, la Brookings Institution va concevoir et diriger une recherche-action dans le cadre de projets financés par le KIX et axés sur la mise à l'échelle, ainsi que mener des recherches complémentaires sur la science de la mise à l'échelle de l'éducation⁷².
- 4. Plateforme en ligne :** La première phase de la plateforme en ligne du KIX est un site web destiné au public qui devait être lancé en juillet 2020, la plateforme complète devant être opérationnelle en octobre⁷³.
- 5. Observatoire de la COVID-19 :** En réponse à la crise de la COVID-19, un observatoire basé en Afrique et axé sur le genre, l'équité et l'inclusion a été mis en place. Il vise à collecter et à mobiliser des éléments concrets sur 1) les questions relatives au système éducatif pour soutenir les approches permettant la continuité de l'apprentissage, et 2) les conséquences désastreuses de la fermeture des écoles au-delà de l'apprentissage en Afrique. Avec un budget de 350 000 dollars, l'observatoire sera mis en œuvre par l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), le Centre international pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique (CIEFFA) et l'Institut de statistique de l'UNESCO.

Adaptation et réponse à la COVID-19

- Le KIX s'est adapté et a réagi alors que la pandémie de la COVID-19 continue de se propager. Outre la création de l'observatoire de la COVID-19, il a soutenu le partage virtuel des connaissances, bâti son architecture en étoile pour soutenir la réponse mondiale en matière d'éducation, et est un partenaire du financement mondial COVID-19 du GPE pour la continuité de l'apprentissage⁷⁴.
- Les pôles régionaux du KIX et les bénéficiaires du financement au niveau mondial du KIX ont ajusté leurs plans de travail, en particulier pour les activités qui comprennent la collecte de données et l'engagement des pays sur le terrain. Pour l'instant, aucun objectif ou aucune activité principale de recherche n'a dû être modifié.

⁷² <https://www.gpekix.org/fr/project/renforcer-les-connaissances-et-les-capacites-relatives-la-mise-lechelle-de-limpact-des>

⁷³ <https://www.gpekix.org/fr>

⁷⁴ Voir « Proposition conjointe de l'UNESCO, de l'UNICEF et de la Banque mondiale pour un consortium d'agents partenaires », <https://www.globalpartnership.org/content/unesco-unicef-world-bank-joint-proposal-consortium-grant-agents>

8. ANALYSE DES COÛTS ADMINISTRATIFS

Le Secrétariat contrôle, de façon régulière, les coûts liés aux commissions des agents partenaires et aux allocations de supervision, ainsi que les frais directs de gestion et d'administration afférant aux financements du GPE. Se reporter au tableau 12 pour une description des types de coûts.

Tableau 12. Description des types de coûts administratifs liés aux financements

Type de coût	Description et objectif
Commissions de l'agent partenaire	<ul style="list-style-type: none"> Les commissions de l'agent partenaire sont généralement utilisées pour soutenir les frais généraux du siège de l'agent partenaire engagés dans la gestion et l'administration des fonds de financement. Dans les requêtes de financement, ces commissions sont distinctes du financement alloué au pays. Les commissions requises par l'agent partenaire pour gérer les fonds sont déterminées par les règlements internes de ce dernier. Les commissions sont généralement exprimées en pourcentage du montant du financement alloué au pays. Jusqu'à présent, elles étaient de l'ordre de 0 à 8 %. En ce qui concerne les OING désormais admissibles, les commissions ont été plafonnées à 7 % du montant du financement (dont les sommes allouées à des bénéficiaires de second rang au titre de commissions de gestion). Depuis le 1er janvier 2018, les frais d'agence de l'UNICEF ont été réduits de 8 à 7 %.
Allocation de supervision	<ul style="list-style-type: none"> L'agent partenaire utilise ces fonds pour remplir ses rôles et ses responsabilités en matière de supervision d'une allocation approuvée et le montant demandé est inclus dans chaque requête, et est généralement détaillé dans le budget du programme. Pour toutes les requêtes ESPIG présentées avant le second cycle de 2016, les agents partenaires remplissant le rôle autrefois désigné sous le nom d'« entité de supervision » étaient admissibles à un financement couvrant leurs frais de supervision en complément de l'allocation pays pour la période du financement, et pouvaient prétendre à une année supplémentaire afin de couvrir les six mois préalables au démarrage de la mise en œuvre du financement et les six mois qui suivent la fin de celle-ci. Les agents partenaires peuvent solliciter des frais de supervision supplémentaires pour ces financements pendant leur mise en œuvre, le cas échéant⁷⁵. Prenant effet au second cycle des requêtes de 2016, les frais de supervision des agents partenaires, tout comme les coûts de gestion directs et d'administration du programme, sont financés dans le cadre de l'allocation globale du pays et doivent être indiqués dans la proposition de budget⁷⁶.
Frais directs de gestion et d'administration	<ul style="list-style-type: none"> Il s'agit des coûts administratifs directs liés à la mise en œuvre des activités programmées financées par le financement (par exemple, le salaire du gestionnaire de programme) et dont le coût est évalué dans le cadre du budget du programme (c'est-à-dire prélevé sur l'allocation du pays), qui ne sont pas couverts par les coûts indirects ou les commissions de l'agent partenaire. Bien qu'il n'y ait aucune limite formelle au pourcentage ou à la valeur du financement auquel ils se rapportent, les coûts doivent rester raisonnables.

Au cours de cet exercice, le montant total des ESPIG approuvés (y compris les FA COVID-19) s'est élevé à 967,8 millions de dollars, dont 71,3 millions⁷⁷ sont allés à l'allocation de supervision et aux coûts directs de gestion et d'administration. En outre, 35,4 millions de dollars ont été approuvés au titre des commissions des agents partenaires.

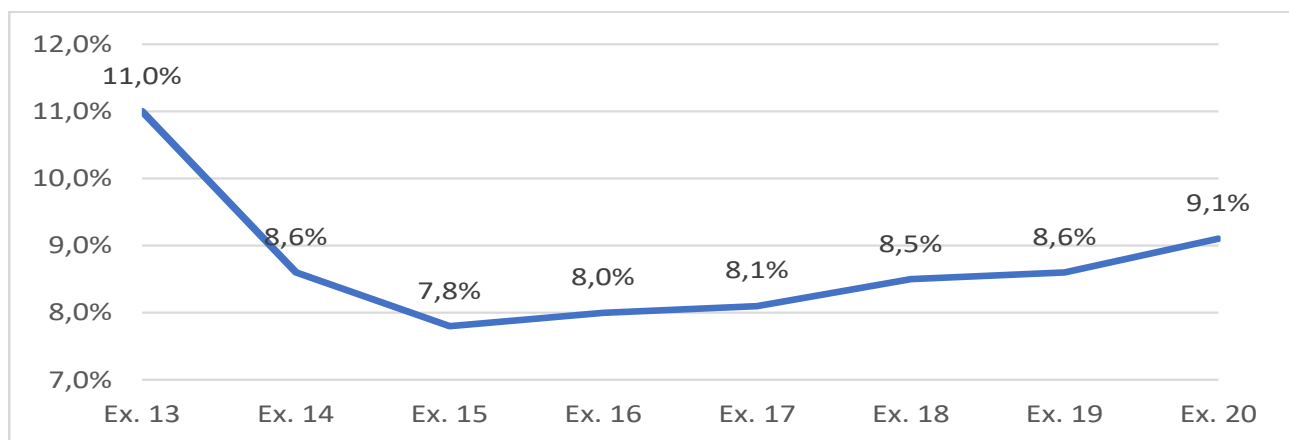
⁷⁵ Durant la période de l'exercice 2020, trois financements en cours ont sollicité des allocations de supervision supplémentaires pour un montant de 500 800 dollars. Il s'agit du Malawi (150 000 dollars), du Nigéria (200 800 dollars) et de l'Ouganda (150 000 dollars).

⁷⁶ Pour plus d'informations, consulter : <https://www.globalpartnership.org/fr/content/proposition-pour-une-plateforme-operationnelle-plus-efficace-octobre-2015>

⁷⁷ Ce montant comprend les frais d'administration pour les FA COVID-19 qui sont sujets à une révision à la baisse après le traitement des demandes d'information supplémentaires en cours et le processus de vérification.

Entre décembre 2011 et le 30 juin 2020⁷⁸, le montant total des ESPIG approuvés s'est élevé à 4,48 milliards de dollars. Sur ce montant, 4,34 milliards de dollars⁷⁹ ont été consacrés à la mise en œuvre du programme (y compris les allocations de supervision des agents partenaires), et 145 millions de dollars ont été consacrés aux commissions des agents partenaires et aux allocations de supervision supplémentaires⁸⁰. Si l'on ajoute les autres coûts administratifs (coûts directs de gestion et de supervision du programme) aux commissions de l'agent partenaire et aux allocations de supervision supplémentaires, la totalité des coûts s'élève à 397,5 millions de dollars, soit 8,9 % du total des allocations de financements approuvées pour la période allant de décembre 2011 au 30 juin 2020. Cela représente une augmentation de 0,3 % par rapport aux 8,6 % de l'exercice 2019 (voir graphique 12). Cette augmentation est en partie due au grand nombre de petits financements accélérés COVID-19 approuvés au cours de l'exercice 2020, et sera légèrement revue à la baisse en raison des réductions demandées par les agents partenaires dans le cadre des demandes d'informations supplémentaires et du processus de vérification en cours. Si l'on exclut les AF COVID-19, les coûts administratifs s'élèvent à 8,9 %.

Graphique 12. Évolution de la valeur totale des coûts (en pourcentage) des agents partenaires pour la période allant de l'exercice 2013 à l'exercice 2020



Généralement, les financements mis en œuvre dans les pays fragiles et ceux de faible montant génèrent des coûts administratifs, de supervision et de gestion directe plus élevés lorsqu'ils sont exprimés en pourcentage de l'allocation totale, tandis que les financements plus importants et les mécanismes de financement conjoints entraînent généralement des coûts réduits (voir tableaux 13 et 14). Les coûts ont tendance à être plus élevés lorsque les agences de l'ONU et les organisations à but non lucratif internationales agissent en tant qu'agent partenaire, étant donné que leurs commissions sont de l'ordre de 7 % de la valeur du financement⁸¹.

⁷⁸ Cette analyse a commencé lors du premier examen de portefeuille réalisé en 2013 et, par souci de cohérence, décembre 2011 reste la date de démarrage.

⁷⁹ À l'exclusion du financement accéléré COVID-19.

⁸⁰ Ce chiffre comprend les coûts d'allocation de supervision qui ont été payés en plus du montant du financement et ne comprend pas les coûts d'allocation de supervision à partir du deuxième cycle de 2016 qui sont inclus dans le montant du financement.

⁸¹ Par le passé, elles pouvaient atteindre 8 %. Depuis le 1er janvier 2018, les frais d'agence de tous les agents partenaires sont de l'ordre de 7 %.

Tableau 13. Frais de l'agent partenaire/de supervision, frais directs de gestion et coûts administratifs, par statut du pays (PFC ou non-PFC)

Statut du pays	Montant total des allocations approuvées (Déc. 2011–juin 2020)	Frais de l'agent partenaire/de supervision et frais directs de gestion et de supervision (en %) 1
PFC	2,410 milliards	10,2 %
Non-PFC	1,555 milliard	6,8 %
Total	3,965 milliards	8,9 %

Tableau 14. Frais de l'agent partenaire/de supervision, frais directs de gestion et coûts administratifs, par volume de financement

Volume du financement	Montant total des allocations approuvées (Déc. 2011–juin 2019)	Frais de l'agent partenaire/de supervision et frais directs de gestion et de supervision (en %)
Moins de 10 millions USD	215,9 millions	17,7 %
Supérieur ou égal à 10 millions USD	3,749 milliards	8,3 %
Total	3,965 milliards	8,9 %

BUREAUX

Washington

1850 K Street NW
Suite 625
Washington, DC 20006
USA

Paris

66 Avenue d'Iéna
75116 Paris
France

Bruxelles

Avenue Marnix 17, 2^{ème} étage
B-1000, Bruxelles
Belgique

ADRESSE POSTALE

Partenariat mondial pour l'éducation

MSN IS 6-600
1818 H Street NW
Washington, DC 20433
États-Unis